

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Prix de l'abonnement
Un an.....\$1.00
Trois ans.....\$2.50
A l'étranger, un an.....\$1.50

Bulletin officiel
de l'Union Catholique des Cultivateurs
de la Province de Québec

Administration et Rédaction:
Montréal, P. Q.
1231 Est, rue Demontigny
TÉL.: Frontenac 5998

Publié à
MARDENVALE, P. Q.

5 MARS 1930

Vol. II, No. 16

Le problème du blé

La lutte d'endurance qui dure depuis plusieurs mois entre le *Canadian Wheat Pool* et les grands acheteurs anglais se prolongera-t-elle encore longtemps? Les cours du blé, affectés d'abord par la liquidation des valeurs de Bourse aux États-Unis et au Canada, ont ensuite ressenti les effets de la baisse générale des prix qui accompagne toujours un amoindrissement de l'activité économique. Ajoutons que le marché n'est pas resté indifférent aux rumeurs tendancieuses, alarmistes parfois, qui ont couru ces temps derniers en Grande-Bretagne et au Canada, et dont la plupart servent trop bien les intérêts des acheteurs pour qu'il soit possible de conserver des doutes sur leurs origines. On est allé jusqu'à dénaturer les faits, dans l'espoir de présenter sous un mauvais jour l'attitude de la grande coopérative de vente qui représente plus de la moitié des producteurs canadiens. On peut affirmer que le *Canadian Wheat Pool* n'a pas tenté d'abuser de la situation et de prélever pour ses adhérents des bénéfices excessifs. S'il a différé la vente de son produit, c'était pour prévenir une guerre de prix avec l'Argentine, qui était contrainte d'écouler ses stocks avant la nouvelle moisson. L'avilissement des cours qui s'en serait suivi aurait probablement réduit les producteurs canadiens comme du reste les producteurs argentins, à vendre à perte. Qui contesterait que l'initiative qu'a prise le *Pool* lui était dictée par le sens de son devoir aussi bien que par les plus saines notions d'économie politique? Du reste, si l'on veut bien envisager la question du point de vue de l'intérêt général, on reconnaîtra que l'effondrement du marché eût découragé la culture du blé et peut-être provoqué, l'année prochaine, une disette universelle. On sait que déjà, aux États-Unis, les dirigeants de l'agriculture ont recommandé aux producteurs de réduire leurs emblavures.

Jusqu'ici, l'Europe a pu se passer, ou à peu près, de l'Amérique du Nord. Elle a consommé le reste de ses approvisionnements de l'année précédente et le produit de la dernière moisson, qui a été assez abondante dans la plupart des régions du continent. Elle a absorbé en outre les stocks de l'Argentine et de l'Australie, dont la moisson est très réduite cette année. La production mondiale de blé en 1929 est évaluée à quelque 530 millions de boisseaux de moins que celle de l'année antérieure, et cet important déficit ne manquera pas de se faire sentir dans un avenir plus ou moins rapproché. Il est vrai

qu'il se récolte du blé sur la terre pendant les douze mois de l'année, mais le seul pays de grande production qui moissonnera d'ici juillet-août (l'Inde, où le froment mûrit en mars) n'en peut guère fournir à l'étranger qu'à peu près le tiers de l'excédent exportable dont dispose le Canada. Cet apport sera tout à fait insuffisant. Il y a donc lieu d'augurer que, d'ici quelque mois, l'Amérique du Nord sera le principal, sinon l'unique dépositaire des stocks du monde, et que le jeu normal de l'offre et de la demande permettra au Canada d'écouler une grande partie de son blé à des prix profitables, malgré les frais d'entrepôt, les primes d'assurance et les versements d'intérêt dont ils seront accrus. Le mouvement du blé aura sur la situation économique du pays plusieurs heureux effets, notamment l'amélioration du pouvoir d'achat des populations de l'Ouest, l'augmentation du tonnage des chemins de fer, le rétablissement de la balance favorable du commerce, la rectification de notre change, la détente du crédit.

Beurre et fromage dans le Québec

La production de l'an 1929 est estimée à \$27,958,648 d'après les rapports préliminaires

LES FABRIQUES

Quebec, 24.—On trouvera ci-après une estimation préliminaire de la fabrication du beurre et du fromage en 1929, dans les 1,377 fabriques de la Province, d'après les rapports reçus des inspecteurs de ces fabriques. Ce nombre de fabriques se répartit comme suit: 619 beurrieres, 515 fromageries et 243 fabriques combinées, ce qui constitue une diminution de 23 fabriques sur le nombre de 1928.

Le nombre de vaches qui ont alimenté ces fabriques a été de 662,026 en comptant celles dont la production a servi à faire du beurre dans quelques villes. En 1928, ce nombre était de 649,941, ce qui constitue une augmentation de 12,085 vaches.

Le nombre de livres de beurre fabriquées a été de 57,569,163 lbs comparé à 52,526,248 lbs l'année précédente soit une augmentation de 5,042,915 lbs. La quantité de fromage fabriquée, en 1929, a été de 35,157,871 lbs contre 45,183,970 lbs l'année précédente, soit une diminution de 10,026,099 lbs. Le prix moyen de vente du beurre, à la livre, en 1929, a été de .378 et le fromage de .175 soit près de .002

sous de moins la livre, pour le beurre, et .034 sous de moins pour le fromage, que l'année précédente.

La valeur totale du beurre vendu en 1929, beurre provenant des fabriques a été de \$21,786,955 comparé à \$19,975,556 l'année précédente, pendant que la vente du fromage a rapporté \$6,171,693 comparé à \$9,438,302 en 1928, soit une augmentation en valeur, en 1929 de \$1,811,399, pour le beurre et une diminution de \$3,266,609 pour le fromage.

Tel que dit dans le premier paragraphe ci-dessus, ce sont là des chiffres préliminaires et qui pourraient donner lieu à de légères modifications, quand les cahiers contenant les statistiques détaillées des inspecteurs auront été transmis au Bureau des Statistiques de la province de Québec, pour vérification, compilation et publication. Les chiffres ci-dessus nous ont été transmis directement par les inspecteurs et sont sujets à révision.

MEMENTO

MEMENTO HOMO! . . . dit le Prêtre à demi voix,
Cependant que, dans la pénombre de l'église,
Sur les fronts inclinés qu'effleurent ses vieux doigts,
Il laisse s'égrener un peu de cendre grise.

Et le vieillard, ailé d'un large surplis blanc,
Où sa main ascétique a des pâleurs de nacre,
Mêle, en son geste grave et noble, un peu tremblant,
Aux tristesses d'un deuil, la majesté d'un sacre.

MEMENTO! . . . Rien ne dure ici-bas; tout nous fuit:
Gloire, richesse, amour, qu'on s'acharne à poursuivre,
Sont comme ces lucres de couchant, or ou cuivre,
Sur qui flottent déjà les ombres de la nuit.

Notre vie est un songe, un nuage qui passe,
Et nous ne voyons pas, rivant nos yeux au sol,
Que sur nos fronts la mort, ainsi qu'un grand rapace,
Rétrécit chaque jour le cercle de son vol.

MEMENTO! . . . Souviens-toi que tu sors de la terre,
Et qu'à la terre, un jour, doit retourner ta chair! . . .
Ainsi parle le prêtre en son langage austère,
Après et fortifiant comme un breuvage amer.

Et la luxure éteint sa prunelle de flamme;
L'orgueil se courbe, et tous les péchés capitaux,
Tous ces fauves rôdeurs que nous avons dans l'âme,
Réfrènent un instant leurs appétits brutaux.

Sous l'oblique clarté qui tombe des verrières,
Les fidèles se sont agenouillés, fervents;
Et l'on entend monter vers le ciel les prières
Qu'en songeant à la mort murmurent les vivants.

ARSENE VERMENOUEZ.

Les raisons de notre foi

(20)

Forcés de reconnaître la sublimité du catholicisme, ses ennemis se rejettent sur une foule de sottises accusations de détail pour le repousser dans la pratique. La religion catholique, disent-ils, est trop exigeante. Il faudrait se priver de tout, faire toujours pénitence!

I.—A qui s'adresse ce reproche? N'est-ce point directement à Dieu, puisque la religion catholique vient de Dieu? Et qui sommes-nous pour aller dire à Dieu: "Vous vous êtes mépris, vous avez fait une religion trop difficile à observer, vous demandez trop de sacrifices!" Dieu est notre créateur, notre maître, notre père; à nous d'accepter la religion, telle qu'il nous la donne, sans la moindre critique ni la moindre plainte.

II.—La religion est trop exigeante! Mais de quoi s'agit-il? N'est-ce point de gagner le ciel? Alors, saurait-on faire trop pour une si magnifique récompense? Les gens du monde, les commerçants, les ouvriers ne se donnent-ils pas cent fois plus de peines pour un misérable avantage temporel?

III.—Mais, il ne faut rien exagérer. La religion ne demande pas tant de sacrifices que vous le dites, ni de si rigoureuses pénitences. Elle demande de veiller sur soi-même, de réprimer ses passions, d'éviter le péché et les occasions de péché. Elle ne défend pas de s'amuser honnêtement, ni surtout d'avoir le cœur joyeux. Du reste, la grâce de Dieu change en douceur ce qu'il y a de pénible dans la pratique du devoir. Les personnes les plus chrétiennes sont les plus heureuses, et très souvent les plus gaies, les plus réjouissantes.

C'est par le même principe que ces hypocrites dont la vie privée et publique n'est qu'une suite de criants abus, répètent à qui veut les entendre: *Il y a trop d'abus dans la religion catholique.*

R.—Voltaire se charge de répondre.

I.—"On ne jette pas, dit-il l'odieuse sur les arts, en rappelant les abus funestes, dangereux pour les mœurs, nés de la peinture, de la sculpture ou de la poésie. Il faut aussi aimer la religion et servir Dieu, malgré les cris des hypocrites et les abus qui déshonorent le culte. Parce que les hommes peuvent abuser de l'imprimerie, faut-il nous priver d'une invention si précieuse? J'aimerais autant qu'on nous empêchât de boire dans la crainte que quelqu'un ne s'enivrât, ou qu'on ôtât à l'homme son sang parce qu'il peut tomber en apoplexie. Tout cela n'est autre chose qu'une méprise et une fausse conclusion du particulier au général. On ne juge pas tous nos guerriers par la lâcheté d'un seul, et quelques grains de l'ivraie ne détruisent pas toute l'espérance de la récolte. . . Pourquoi des conséquences, ridicules partout ailleurs, ne seraient-elles admises que contre la religion?"

II.—Les abus et les scandales, qu'on remarque dans l'Eglise, ne viennent pas de l'Eglise; ils sont l'effet de l'ignorance, de la faiblesse, des passions. — L'Eglise, bien loin de les approuver ou de les favoriser, ne cesse de les combattre. — Enfin, chacun sait que les ennemis de la religion les exagèrent d'une manière incroyable, et même inventent les récits les plus odieux pour jeter le discrédit sur l'Eglise. Leurs journaux en fournissent chaque jour la preuve.

III.—Mais non seulement les abus dont on parle ne prouvent rien contre la religion; ils démontrent au contraire sa divinité. D'abord, Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas dit: "Il est nécessaire qu'il y ait des scandales? . . . Puis, n'est-il pas visible que l'Eglise est assistée de Dieu pour pouvoir triompher de ces abus? Cette seule considération, rapporte un historien, suffit à convertir un mahométan qui en conclut que la religion catholique était la vraie religion, puisqu'elle subsistait en dépit de tous les abus, de tous les scandales. Dans l'abus de la religion, dit encore Voltaire, vous ne voyez que la démence humaine, et moi j'y vois la sagesse divine qui a conservé cette religion malgré nos abus".

Activités du syndicat coopératif agricole de St-Maurice de janvier 1929-30

Grains de semence	Prix payé par les cultivateurs	Argent épargné sur achat local	
Avoine, trèfle, maïs, orge, avoine, etc.	\$5,500.00	25%	\$1,375.00
Engrais alimentaires pour animaux, etc.	6,800.00	20%	1,360.00
Farine, graisse, sucre	5,523.63	20%	1,104.74
	\$17,823.63		\$3,839.74

Si on se base sur les prix du commerçant local, les cultivateurs de St-Maurice eussent payé \$21,663.37. Ils ont donc épargné \$3,839.74 par le seul fait de leur organisation en union syndicale. En plus, nous avons vendu quatre chars d'animaux qui ont rapporté la jolie somme de \$3,888.76 net, 15% de plus donc que si ces marchandises avaient été

vendues au commerçant: profit réalisé \$583.14. En résumé, les cultivateurs ont fait \$4,422.88 avec les syndicats et union. A part de tout ceci, nous avons expédié 840 livres de volaille vivante et 4,292 livres de volaille morte, lesquelles expéditions nous ont rapporté encore un joli profit.

F. BERGERON, *sec.-gérant*

Un premier succès du syndicat coopératif Débutant en maître

Le Syndicat Coopératif agricole de Granby fait réaliser à ses membres une économie de \$112.50 sur un char d'engrais alimentaires (son et gru).

Telle a été la bonne nouvelle annoncée dimanche, le 16 courant, après la grand'messe, à l'assemblée conjointe du Syndicat Coopératif agricole et du cercle de l'U.C.C.

Le Bureau de Direction était au complet. M. E. Joseph Roy présidait l'assemblée, entouré du vice-prés. Antime Bérard, des trois directeurs, Edmond Bérard, Omer Choinière et Omer Deslières et de M. l'abbé Hermann Hébert, aumônier.

L'on procéda à la nomination du comité de ventes et d'achats qui se composera de MM. Hector Choquette, Augustin Choinière et Rémi Vadnais.

Ensuite M. l'abbé Hermann Hébert annonça la bonne nouvelle qu'un char d'engrais alimentaires avait été acheté, à raison de \$35.50 la tonne, pour le son, et de \$37.50 la tonne pour le gru. Le jour même de cet achat, ajouta-t-il, un membre de l'U.C.C. achetait du son à \$40 et du gru à \$42. la tonne à Granby. L'achat fait à Montréal par le Syndicat par l'intermédiaire du Bureau Central de l'U.C.C. fait donc réaliser aux membres du Syndicat une économie de \$450 la tonne ou \$112.50 sur notre char de 25 tonnes.

M. l'abbé Hébert expliqua à l'assemblée générale que ces achats faits à Montréal n'étaient pas une guerre aux marchands locaux. "Loin de là, dit-il, avant d'acheter à Montréal, nous demandons aux marchands lo-

caux s'ils peuvent nous faire les mêmes conditions avantageuses que l'U. C. C. de Montréal. A prix égal, nous favoriserons les marchands locaux pour ne pas affecter le commerce local selon l'article 30 des Statuts des Syndicats Coopératifs Agricoles. Il ne faut pas supprimer le marchand local, continua-t-il. Vous avez trop besoin de lui. C'est un Citoyen qui a rendu et qui rend encore à la communauté paroissiale de très grands services.

Tous les membres du Syndicat présents eurent l'avantage de choisir le nombre de poches de son et de gru qu'ils voulaient. Quelques membres de l'U.C.C. purent aussi s'en procurer, à condition de prendre une part sociale de \$1. et de verser leur taxe d'entrée de \$1, selon l'article 24 des Statuts. Ce sont MM. Henri Brodeur et Victor Dandelin.

Chercher un bien toujours plus grand, faire passer dans l'âme de ses frères le bien qu'on a déjà réalisé en soi, constitue la récompense la plus suave de nos efforts passés et le meilleur encouragement pour nos luttes à venir.—Louis Rouzic.

Une singulière maladie de peau. "Pendant deux ans, notre famille fut affligée d'une désagréable démangeaison," écrit M. N. Schreifels de Duhamel, Alta. "Notre fille, qui allait à l'école, en fut la première atteinte et, si fortement, qu'elle n'avait de repos ni jour ni nuit. Ce mal nous gagna ensuite l'un après l'autre. Notre docteur de famille appela cela "Démangeaison des prairies" mais ses remèdes ne produisirent aucun effet. C'est seulement après quelques jours d'emploi du Novoro du Dr Pierre que nous trouvâmes du soulagement et fûmes débarrassés de cette plaie." Cette excellente médecine herbeuse débarrasse le système physique de ses impuretés tout en contrôlant l'action des intestins et en augmentent le flux urinaire. On ne trouve pas ce remède chez les droguistes car il est fourni directement par le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

	Page
Le problème du blé	241
Les raisons de notre foi	242
Activités d'un syndicat coopératif	242
Premiers succès d'un syndicat	242
Le gouvernement reviendrait-il sur ses promesses?	243
Publication intéressante et utile	243
Echos des cercles: Ste-Sophie, Granby, Rouville, St-Damase, St-Samuel, St-Rémi, St-Charles-Borromée, St-Wenceslas	244
Le Carême de Jean Riquet	245
Page féminine: Lettre ouverte et commentaires, Correspondance, Petite poste	246
Catéchisme agricole: culture des céréales	247-248
Aviculture: L'élevage consanguin	249
Marché des graines fourragères	250
Coopération—Pratique et théorie	252
Loi—Vétérinaire	253
L'électricité	254
Marché de la dernière heure	255

Tél. HARBOUR* 2116

E. W. CARON

145-149 Des Commissaires, Est—Montréal

Meunier et Négociant en Farine, Grains et Provisions

Grains lousés — ou chars assortis

Demandez les produits **CARONA**

La Terre de Chez Nous

Bulletin officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs de la Province de Québec

Adresser toutes communications à

P. U. C. C.

1231 EST, RUE DEMONTIGNY, MONTREAL, P. Q.

Tél.: FRONTENAC 5998

Lisez non pour contredire et confondre, ni non plus pour croire aveuglément et répondre, mais bien plutôt pour peser et approfondir.—Roger Bacon.
Sachons remonter de la parole d'autrui souvent trop étroite à la pensée souvent encore partielle mais bien plus large encore que la parole; de la pensée à l'intention souvent meilleure que la pensée; de l'une et de l'autre enfin au rayon d'éternelle vérité que notre frère qui pense et parle pour nous le dire a entrevu ou pressenti. . .—R. P. Gratry.

Bureau de direction:
ALDÉRIC LALONDE, *Président*,
Rigaud.
JULIEN MÉTHÉ, *Vice-Président*,
St-Sébastien.
R. P. LÉON LEBEL S.J.,
Aumônier.
PAUL BOUCHER, *Secrétaire*,
Boucherville.
ROBERT RAYNAULD, B.A., M.S.A.,
Rédacteur.
M^{TR}E CHS-HENRI LALONDE, C R
Aviseur légal.
Directeurs:
Diocèse de Chicoutimi:
ANTOINE RIVERIN, Chicoutimi
Diocèse de Gaspé:
ABBÉ EDMOND PLOURDE,
Paspébiac (Bon.)
Diocèse de Haileybury:
J. B. LACASSE,
Notre-Dame du Nord. (Tém.)
J. B. L. ALARIE,
Amos (Abitibi).

Diocèse de Joliette:
ARTHUR FOREST,
St-Ambroise de Kildare.
Diocèse de Mont-Laurier:
P. Z. DESJARDIS, l'Annonciation.
Diocèse de Montréal:
A. LANGLOIS, St-Jean.
Diocèse de Nicolet:
LÉON TURCOTTE, Victoriaville.
Diocèse d'Ottawa:
ALBERT LAMARCHÉ, Lachute.
Diocèse de Québec:
EUGÈNE ST-GERMAIN, St-Casimir.
Diocèse de Rimouski:
ALBERT RIOUX, Sayabec.
Diocèse de Sherbrooke:
ABEL MARION, St-Edwidge.
Diocèse de St-Hyacinthe:
F. X. BLANCHARD, St-Jean-Baptiste
Diocèse des Trois-Rivières:
OMER F. MILOT, Yamachiche.
Diocèse de Valleyfield:
J. F. PRUD'HOMME, Ste-Philomène.

Cruce et Aratro

Le gouvernement reviendrait-il sur ses promesses?

Le Ministère semble disposé à changer la loi des syndicats coopératifs pour la section agricole. Les amendements seraient de telle nature que l'U.C.C. n'aura plus le loisir de fonder de syndicats en suivant ses règlements actuels; elle serait désormais forcée d'adopter toutes les dispositions de la loi des coopératives.

Que ce soit là une entrave sérieuse au développement de l'association professionnelle de la classe agricole, c'est une chose qui crève les yeux de tout le monde. On le sait au gouvernement aussi bien qu'ailleurs. L'Honorable Ministre de l'Agriculture lui-même en a fait l'aveu implicite le 16 janvier dernier; répondant à l'accusation qui lui avait été lancée la veille de vouloir tuer l'U.C.C., il commença par protester de ses bonnes dispositions envers elle et, comme preuve que le gouvernement ne voulait aucunement nuire aux activités de l'Union, il faisait la déclaration suivante, rapportée le lendemain dans tous les journaux:

"Nous n'avons pas touché à la loi des syndicats coopératifs et nous n'avons pas l'intention de le faire; et, je l'ai déjà déclaré, nous ne voulons faire violence à personne. Il n'y aura aucune loi pour imposer les vues du département de l'Agriculture; les cultivateurs seront toujours libres de faire ce qu'ils voudront. . ."

Le lendemain, 17 janvier, le Cabinet promettait à l'Exécutif de l'U.C.C. d'accorder à nos syndicats les mêmes avantages qu'aux coopératives, à la seule condition d'accepter l'inspection.

Changer aujourd'hui la loi des syndicats coopératifs de façon radicale, ce serait agir en contradiction formelle avec ces promesses faites solennellement il y a un mois à peine. Nous n'osons croire que les engagements du gouvernement envers les cultivateurs ne sont que des paroles en l'air sur lesquelles on ne puisse faire fonds.

Nous sommes persuadés par ailleurs que le gouvernement se ferait scrupule de prendre aucune mesure qui serait de nature à entraver par exemple les syndicats ouvriers. Il n'a jamais rien tenté contre les unions internationales dirigées par des américains et des juifs.

Les cultivateurs, qui ne sont pas de parias dans cette province, espèrent que le gouvernement voudra traiter leur association professionnelle avec les mêmes égards que les unions ouvrières.

L'EXECUTIF DE L'U.C.C.

AVIS IMPORTANT

Une revise très sévère de nos listes de malle vient d'être faite. Nous avons supprimé les noms de tous ceux qui n'ont pas jugé à propos de renouveler leur abonnement dû depuis quelques semaines déjà. Si quelque erreur involontaire s'était glissée dans cette sélection, nous serions sincèrement obligés à ceux qui la subissent ou à leurs amis de nous en faire part. Nous nous ferons un devoir de réparer et nous les assurons d'ores et déjà qu'ils recevront la copie manquante.

Publication intéressante et utile

C'est bien celle que vient d'éditer le Ministère de l'Agriculture de la Province de Québec. Elle est intitulée "la Luzerne" et a été publiée en collaboration par Messieurs l'abbé H. Bois et Antonio Mathieu, B.S.A. Les auteurs n'ont point besoin d'être présentés à notre public car ils sont très bien connus chez nous.

Dans cette brochure de 32 pages, nos lecteurs trouveront une foule de renseignements utiles. Ceux qui s'adonnent déjà à cette culture décideront de l'améliorer et les "hésitants" mettront enfin à exécution un projet auquel ils songent depuis longtemps. On sait que cette légumineuse n'a pas joué chez nous le rôle qu'elle devrait. Pourquoi! De nombreuses raisons sans doute pourraient être invoquées pour expliquer l'abstention de nos cultivateurs. Nous pensons que l'une des principales est le doute du cultivateur vis-à-vis sa valeur et son ignorance de cette culture.

Nous nous rappelons, il n'y a pas bien longtemps, avoir reçu à nos Bureaux la visite d'un bon cultivateur qui nous disait avoir tenté vainement cette culture. Il avait établi sa luzernière mais la récolte avait été manquée d'abord puis en peu de temps cette légumineuse avait absolument déserté son champ. Renseignements pris, il nous annonça qu'il n'avait point chaulé sa terre (très acide), que cette dernière était mal égouttée, enfin qu'aucune inoculation de la semence n'avait été pratiquée. Nous devons dire par exemple que notre ami nous avoua n'avoir jamais été conseillé dans ce sens.

Nous pensons donc que ce bulletin sur la "Luzerne" arrive absolument à son heure. On y lira sous une forme très intéressante, dans des pages aux divisions claires et nettes, une foule de conseils des plus judicieux et des plus utiles sur la préparation du terrain, le choix de la variété, la façon de pratiquer la récolte, etc.

Aussi, recommandons-nous instamment à nos nombreux lecteurs de faire la demande de cette brochure, Bulletin No 101 immédiatement à l'adresse suivante:

Division des Publications,
Département de l'Agriculture,
Québec.

ROBERT RAYNAULD.

Je crois à l'attachement des hommes comme je crois à la bonté de Dieu. L'homme trompe et Dieu ne trompe jamais; c'est là leur différence; l'homme ne trompe pas toujours; c'est là sa ressemblance avec Dieu. Créature faible et faillible, son amitié a d'autant plus de prix qu'il la conçoit et la porte dans un vase plus fragile. Il aime sincèrement dans un esprit sujet à l'égoïsme; il aime purement dans une chair corrompue; il aime éternellement dans un jour qui finit.—Lacordaire.

* * *

Le dogme de l'expiation temporaire est un mélange de justice et de miséricorde, mais la miséricorde y domine; car sans cet état intermédiaire il n'y aurait pas de milieu entre la situation morale d'une âme livrée au mal et la sainteté, la pureté parfaite que le ciel exige.—Mgr d'Hulst

ECHOS DES CERCLES

Contribution au Secrétariat Général

Ste-Sophie de Lévrard

Pour la première fois, le cercle de l'U.C.C. a tenu une assemblée. L'assistance était considérable. C'est ce qui prouve que les cultivateurs de Ste-Sophie ne négligent aucune occasion de s'instruire, et c'est ce qui nous permet d'espérer qu'ils reviendront encore plus nombreux à notre assemblée du mois prochain.

Nous devons de sincères remerciements à notre conférencier, M. le Curé Manseau qui a su nous intéresser sur "l'Aviculture".

Nous avons le plaisir de compter 14 nouveaux membres dans notre cercle. Nous espérons que ce nombre ira grossissant de plus en plus.

Les membres du cercle de Ste-Sophie offrent leurs plus vives sympathies à la famille de M. J.-N. Ponton, en reconnaissance des services signalés qu'il a rendus à l'agriculture.

Philippe POULETTE, *Ptre*,
sec.

Granby (Shefford)

Le 2 février, premier dimanche du mois, le cercle de l'U.C.C. de Granby a tenu sa troisième réunion régulière dans le sous-bassement de l'église à laquelle étaient présents: MM. G. Parent, prés. Azarie Coté, vice-président, Hector Choquette, secrétaire, l'abbé H. Hébert, aumônier, O. Bernard, directeur.

La réunion a été présidée par M. G. Parent. M. l'abbé H. Hébert a fait les frais de la réunion en indiquant les moyens à prendre pour fonder un syndicat coopératif. Après une longue discussion parmi les membres traitant des avantages d'un syndicat, on en forma un. Douze membres ont souscrit les montants exigés des membres d'un syndicat. Les fondateurs sont: Messieurs H. Dextrateur, Ed. Bérard, A. Dumoulin, O. Deslauriers, H. Choquette, secrétaire, A. Bérard, O. J. Roy, R. Boileau, H. Dion, O. Choinière, H. Meunier, O. Roy. L'heure étant trop avancée, une réunion est convoquée pour le dimanche suivant le 9 février à laquelle nous compléterons notre syndicat coopératif; il nous reste à nommer les comités de direction et de surveillance et un secrétaire-gérant.

Hector CHOQUETTE, *sec.*

A onze heures, dimanche le 9 février, dans le sous-bassement de l'église, après la grand'messe, le cercle de l'U.C.C. de Granby a tenu une réunion pour compléter le Syndicat

Coopératif à laquelle étaient présents: MM. A. Coté, vice-président, l'abbé Hébert, aumônier, H. Choquette, secrétaire S. Girard, directeur. Nous avons continué notre travail commencé sur la coopération, nous avons nommé les comités de direction et de surveillance et un secrétaire-gérant dans la personne de M. Azarie Coté.

Il est proposé que M. A. Coté se rende à Montréal pour rencontrer le bureau-chef afin de se renseigner sur la manière d'agir pour les achats et ventes. Quatorze membres ont signé des billets de dépôt de \$50.00 chacun.

Le cercle de Granby fondé seulement depuis octobre dernier, compte sur 200 cultivateurs, 110 membres et 25 abonnés. Je suis convaincu d'avance que d'ici au prochain congrès, nous figurerons dans les 100%.

Hector CHOQUETTE, *sec.*

St-Jean-Bapte de Rouville

Les membres de l'U.C.C. se sont réunis dimanche le 16, après la grand'messe pour leur réunion mensuelle. M. Emile Beaudry et les directeurs étaient tous présents. Le secrétaire donna lecture des minutes de la dernière réunion.

Il fut proposé par M. Eustache Brodeur, directeur, secondé par M. Philippe Tétrault, directeur, que M. le Président Beaudry, M. Euclide Hamel et Emile Alix soient autorisés à vendre notre prime du concours (évaporateur Jutras).

M. C. E. Noiseux, Président de notre cercle agricole fit la lecture des prix du concours de légumes que nous avons eu dans notre paroisse. M. Amédée Vinelette, secrétaire, distribua \$57.00 en prix à nos cultivateurs. M. Noiseux ajouta quelques remarques sur ce genre de concours et intéressa beaucoup l'auditoire.

F. X. BLANCHARD, *sec.*

St-Damase (St-Hyacinthe)

Une assemblée régulière de l'U.C.C. a été tenue à la salle publique, sous la présidence de M. le Curé, aumônier, vu l'absence de M. J.-A. Lussier, président, et du vice-président.

A cette assemblée, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, un conférencier du Département d'Agriculture de Québec, en la personne de M. S. Sabourin. Il sut intéresser l'auditoire sur la question de l'élevage du bétail laitier. Il traita aussi des maladies bovines.

Notre cercle est plein de vie: nous avons notre assemblée à tous les mois et très souvent, nous avons des conférenciers du gouvernement qui nous sont envoyés par M. le Ministre d'Agriculture, sur demandes spéciales du cercle de l'U.C.C.

Stanislas DESNOYERS, *sec.*

St-Samuel (Frontenac)

Copie de la résolution adoptée à l'unanimité à notre réunion du 16ième jour de février 1930.

Il est proposé par M. Adalbert Lessard, président de l'U.C.C., secondé par M. Onésime Francoeur, que demande soit faite au parlement fédéral, par l'entremise de M. Edouard Lacroix député au fédéral, de protéger nos intérêts dans la vente du beurre et des oeufs, qu'on donne la préférence aux produits canadiens en élevant la taxe d'entrée sur les produits étrangers.

Adoptée.

Oscar GODIN, *sec.*

St-Rémi (Napierville)

La vieille routine qui paralyse les meilleurs efforts et qui abat les volontés les plus énergiques est enfin vaincue. Le cercle de St-Rémi a fait le grand pas. En entendant le mot d'Ordre que lui donnait en novembre dernier, l'Aumônier général, les membres se sont mis à la besogne.

Le bureau de direction a su élaborer un programme d'études qui est suivi avec le plus grand intérêt. Tout marche maintenant avec entrain: réunion mensuelle régulière, grande activité parmi les membres, le deuxième lundi de chaque mois est un jour désiré, l'on voudrait qu'il revienne plus souvent. Nous aimons à le souligner, le cercle fait bonne besogne intéressante, puisqu'il voit une assistance de plus en plus nombreuse et des membres de l'Union et de bons amis qui ajoutent de l'intérêt aux conférences qui se donnent.

Depuis janvier, trois de nos membres ont présenté des travaux bien documentés, très intéressants, dont ils ont raison d'être fiers.

M. Hercule Riendeau, secrétaire du cercle a été le premier à rompre la glace. Remis vite de son émotion première, il sut pendant une demi-heure, tenir son auditoire et l'intéresser sur l'Aviculture. Renseigné plus par ses expériences que par l'étude il s'est expliqué moins à donner les méthodes, excellentes d'ailleurs que l'on trouve dans les bulletins, qu'à nous indiquer la méthode qu'il pratique. Il conduit l'aviculteur sur les divers champs sur lesquels il doit opérer et par une exposition simple, pleine de petits traits, il le met en garde contre certaines routi-

nes, indique les principaux facteurs d'insuccès chez nous et montre que le soin assidu, régulier donné aux volailles est toujours payant. La bonne alimentation, la sélection sont les facteurs essentiels de son succès dont il donne des détails.

De janvier 1929 à janvier 1930, ses recettes ont été:

Poulets: \$375.00
Poules: 110.00
Oeufs: 450.00

\$935.00

Durant le même temps, ses dépenses atteignent: \$350.00

D'où une balance: \$585.00.

Le second sujet fut l'industrie laitière, M. Isidore Bourdeau, tout jeune cultivateur qui n'est qu'à ses débuts, nous donna un travail très instructif. L'esprit d'observation qu'il possède, la comptabilité suivie qu'il fait l'ont mis en mesure de donner des conseils pratiques et d'exposer la méthode qui l'a conduit à une amélioration assez satisfaisante de son troupeau. Il en est arrivé à un rendement moyen de 5000 lbs de lait et cela pour un troupeau de vaches communes. Plus favorisé que d'autres dans la vente de son lait, chaque vache lui rapporte le profit net de \$53.00.

Enfin le 10 février, M. Odino Riendeau, homme d'âge mûr et d'une grande expérience sut nous intéresser par un travail sur le pommier.

Les différentes expériences qu'il a faites lui furent très utiles; aussi, il sut dans un exposé bien simple, mais captivant au plus haut point, donner des conseils très pratiques et très appréciés de l'auditoire sur la plantation des arbres, des divers engrais et arrosages que requiert le pommier. Il consacra la dernière partie de sa conférence à donner sur place, sur un pommier sauvage, une démonstration de la taille.

Tout intéressants que furent les sujets traités, nous avons lieu de croire que nos membres tirèrent grand profit des questions posées par des membres avisés qui n'ont pas peu contribué à tenir en haleine nos conférenciers de la première heure.

La semence tombe en bonne terre, espérons qu'elle portera de bons fruits. Le recrutement de nos membres sera rendu pour nous beaucoup plus facile.—Continuons!

Hercule RIENDEAU
Sec.-trés.

Mme. Cyrille Duquet, Ste-Claire, régisseuse de la Ferme de Demonstration du comté de Dorchester, a récolté 1010 lbs. d'avoine de plus à l'arpent avec 100 lbs. de muriate de potasse. "avoine était plus pesante et a mûri 8 jours plus tôt.

Réunion de l'Exécutif

(Pour raisons majeures, la réunion de l'Exécutif pour mars aura lieu à Québec. Cette réunion se tiendra au Manoir Montmorency dans la première semaine de ce mois.)

St-Charles La Décharge. Lac St-Jean. — Étaient présents, outre M. Borromée l'Aumônier, tous les membres du bureau de direction, environ la moitié des membres.

Après lecture du procès-verbal, M. le président nous rappelle en quelques termes très précis, les qualités du syndicat coopératif. Le secrétaire donne un rapport détaillé sur ce qu'ont rapporté nos vaches à la fromagerie en 1929.

Deux résolutions traitant sur la confection de nouveaux chemins pour demander de l'argent au Ministre de la Colonisation, furent passées.

Il fut proposé que M. Jos. Laberge nous parle de la culture du tabac à la prochaine séance qui est fixée au 1er dimanche de mars.

Adrien GAUTHIER, sec.

St-Wenceslas Le Cercle d'étude des jeunes agriculteurs de (Nicolet) St-Wenceslas a

tenu le trois Février dernier une séance qui fut très intéressante. Avaient été invités, M. Adrien Désautels, inspecteur du Cercle, M. Campagna, professeur d'Agriculture, M. J.-Joyal, Agronome, M. E.-A. Chartier, propagandiste de la Maison Dupuis et Frères, qui a remis une médaille de bronze au vainqueur du concours de patate organisé à l'instigation de M. Désautels.

M. le Curé Leblanc, Aumônier du cercle, ouvrit la séance, en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux conférenciers. Il les assura qu'ils auront à traiter leurs sujets devant un auditoire tout disposé à s'instruire de leur profession. Le secrétaire, M. Henri Picotte, donne lecture du rapport des activités du cercle pour l'année écoulée.

Notre cercle d'étude a tenu depuis le 10 avril dernier, huit séances d'étude au cours desquelles il a été donné 20 conférences dans l'ordre suivant: par M. Joseph Dupaul, Régisseur de la ferme de démonstration sur l'alimentation des jeunes veaux; M. Lorenzo St-Arnaud, sur la culture des pommes de terre; M. Maurice Bergeron sur l'égouttement des terrains, M. J. Joyal, agronome sur l'élevage des animaux; M. Georges Hébert, fabriquant de beurre et de fromage sur les soins à donner au lait; M. Joseph Dupaul, sur la culture du chou de Siam, M. Henri Picotte sur la beauté, les avantages, l'utilité, l'indispensabilité de l'agriculture; M. Joseph Dupaul, sur les cultures sarclées, M. Elisée Chapdelaine, sur la votation, M. Antoine Hélie, sur l'aviiculture; M. J. Joyel sur l'industrie laitière; M. Therrien sur les engrais chimiques, M. Nestor Parent, sur la culture des pommes de terre; M. J. Joyal sur l'élevage des porcs; M. J. Joyal, agronome sur la préparation des porcs pour le marché; M. Scott sur les engrais chimiques; M. Adrien Désautels sur l'Horticulture; M. Alexandre Thibodeau, sur l'élevage et l'engraissement des porcs.

Au cours de ces séances, nous avons distribué 250 brochures agricoles. Nous avons échangé 40 corres-

pondances avec les officiers du département de l'Agriculture. M. Désautels nous a obtenu du département horticole 24 minots de patates de semence, 20 livres de blé d'Inde, 8 livres de fèves, 400 plants de framboisiers, 430 livres d'engrais chimiques, 90 boîtes d'insecticides, le tout valant \$112.00. Nous comptons aussi dans nos rangs un club d'alimentation de jeunes éleveurs d'animaux. Ils exposèrent le 4 septembre dernier sur la ferme de démonstration locale 17 sujets qui rapportèrent en prime \$98.00. Trois de ces sujets furent exhibés à l'exposition de Sherbrooke et décrochèrent le troisième prix au montant de \$45.00. Total des argents obtenus par le cercle, \$250.00.

M. Joyal et Campagna traitent ensuite différents sujets agricoles. M. Chartier invité à la tribune donne une conférence sur l'achat de chez nous. Il nous dit en outre que les Canadiens Français de Québec devraient se faire un devoir d'acheter de préférence leurs marchandises dans notre Province au lieu d'envoyer leur argent à l'étranger d'encourager leurs marchands locaux avant d'aller ailleurs.

M. Adrien Désautels qui lui succède proclame les noms des vainqueurs du concours de patate:

Premier Prix. M. Chartier remet à M. Alexandre Thibodeau une superbe médaille de bronze.

2ième prix: M. Aimé Leblanc remet à M. Emile Tousigny, une plume fontaine.

3ième prix: M. Lorenzo St-Arnaud remet à M. Aumond Mailot une piastre en or.

4ième prix: M. Joyal remet à M. Henri Picotte une piastre.

On distribue ensuite les prix offerts pour les comptabilités.

Premier prix: gagné par Henri Picotte un canif donné par la maison Dupuis & Frères.

2ième prix: gagné par Henri Désautels une chaudière de miel donné par Henri Picotte.

M. Désautels donne aux trois meilleurs comptabilités suivantes chacun un livre intitulé le Guide des Jeunes Agriculteurs.

M. Désautels passe ensuite en revue les résultats obtenus par le programme d'éducation que devra suivre le cercle au cours de la présente année.

Le président du cercle, M. Lorenzo St-Arnaud, remercie les conférenciers en termes éloquentes puis il fait un vibrant appel aux membres du cercle de continuer à étudier l'agriculture dans tous ses détails afin de la rendre intéressante, instructive et rémunératrice.

M. Chartier avait eu l'amabilité de joindre l'agréable à l'utile et avait apporté avec lui un appareil cinématographique et entre les conférences, il fit passer sur l'écran lumineux des représentations des endroits historiques de la province de Québec. Le dernier film qu'il fit dérouler sur l'écran fut la représentation comique d'une pièce montée. Cette pièce amusa beaucoup l'assistance et la séance se termina à une heure avancée dans la nuit.

Henri PICOTTE, sec.

Le Carême de Jean Riquet

Un petit vieux de village qui vient, suivant l'élégante expression de Monsieur le Maire, de suspendre un quinzisième lustre au plafond de son existence.

Jean Riquet sort de l'église, en ce soir des Quarante-Heures, allume sa pipe et s'enfonce dans la brume épaisse et froide, les oreilles encore sonnantes des bribes du sermon:

"Mes Frères, nous entrons demain dans le saint temps du Carême. . . Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous, tous. . . Horreur du péché, mes Frères! . . . Fuyez le péché . . . fuyez l'occasion dangereuse! . . . Première et essentielle pénitence. . . Si votre main vous scandalise coupez-la . . . si votre oeil vous scandalise, arrachez-le . . . Prenez le taureau par les cornes, mes Frères . . . immolez l'Isaac! . . ."

Ces paroles bourdonnent aux oreilles du petit père Riquet comme un essaim d'abeilles en furie. Et il n'entend pas les gamins le saluer au passage, écorchant son nom, y logeant, au bon endroit, un o malicieux.

Il n'entend, il ne voit que son grand Capucin du sermon, frappant du poing et secouant avec conviction sa longue barbe rousse. Et chemin faisant, il fouille jusqu'au tréfonds sa conscience d'honnête homme, le petit vieux, cherchant la bête à immoler; et comme la bête n'arrive pas, il tire plus fort sur sa bouffarde, serre les dents, pince les lèvres, tire plus fort encore et s'en donne comme une cheminée d'usine. . .

"Tu n'auras peut-être pas beaucoup de carêmes à sanctifier, désormais, petit père Riquet, vas-y généreusement pour une fois, immole au bon Dieu ton Isaac! . . ."

Mais petit père Riquet ne fréquente aucun mauvais lieu, il a l'âme très blanche, il ne trouve point d'Isaac à immoler, point de main à couper, point d'oeil à arracher, point de taureau à prendre par les cornes. . .

Quel sera donc pour lui le sacrifice d'agréable odeur, le vrai jeûne de la sainte Quarantaine? car l'autre, il ne peut l'observer.

Le bonhomme est rentré au logis; et pour mieux réfléchir, il s'est assis, a déposé sur la table de bois blanc la

vieille pipe qui, faute de matière, vient de s'éteindre.

Tiens, dit-il j'ai trouvé! Ma pipe! Je sacrifierai ma pipe au bon Dieu pour tout le temps du Carême!

"Père Riquet, y pensez-vous? l'inséparable compagne, la trop vieille habitude! . . . Vous n'y tiendrez pas, brave homme! c'est trop fort pour vous! . . ."

"Jamais trop fort pour le bon Dieu", riposte Jean Riquet qui, cette fois, tient son taureau par les cornes.

Et c'est ainsi qu'illumine par la grâce et sans plus de combat faisant taire la nature, le vieillard tremblotant allongea ses doigts maigres sur la bouffarde noire et ouvrit le tiroir.

Il y coucha la pauvrete: "Dors là jusqu'à Pâques, ma petite!" En refermant le tiroir, Jean Riquet sentit courir à travers ses membres un frisson de victime immolée. . .

Combien de fois durant le Carême fut-il tenté de reprendre sa pipe? Son bon ange le sait. Ce que je sais, c'est qu'une fois il faillit succomber: le quatrième dimanche, le jour même où Monsieur le Curé avait commencé le texte: "Latare Jerusalem." N'y tenant plus, le pauvre homme était rentré en hâte après la grand'messe et s'en était allé tout droit au tiroir tentateur. Hélas! au moment de l'ouvrir père Riquet se rappela qu'il était sans tabac depuis le soir du mardi gras. Il se rappela aussi, fort heureusement, un vieux diction du pays. . . Et ce fut tout.

Et il tint bon. Il tint bon jusqu'au bout.

La veille du saint Jour de Pâques, très tard, Jean Riquet revient de l'église joyeux comme un enfant. Il tira la dormeuse de sa solitude, la plaça gentiment sur la table de nuit entre un paquet de tabac tout frais et une boîte d'allumettes toute neuve.

"Quand j'aurai fait mes pâques!" murmura-t-il; et il s'étendit sur sa couchette.

Eh bien! le croiriez-vous? Jean Riquet ne fit point ses pâques.

Le lendemain, dès l'aube, quand les cloches, à toutes volées, annonçaient aux fleurs nouvelles et aux petits oiseaux, la Résurrection du Sauveur, petit père Riquet, le visage tourné vers sa pipe, dormait son dernier somme.

XAVIER MYRIAM

DOW

Old Stock Ale
Mûrie à point

Prime par la
Force et par
la
Qualité

PAGE FEMININE

SOUS LA DIRECTION D'ATALA

A l'ombre du foyer

LETTRE OUVERTE

Grande Amie,

La "Petite Poste" que vous venez d'introduire dans la page féminine de "La Terre de Chez Nous" est une très bonne idée et je lui souhaite beaucoup de succès. Néanmoins, permettez-moi de vous signaler, puisque vous le voulez bien, le danger qui pourrait se glisser dans certaines de ces correspondances entre jeunes gens inconnus. D'aucunes d'entre nous n'auront qu'un seul but: celui de se distraire et de trouver ainsi l'occasion de faire un peu de bien. D'autres, et je pense bien qu'elles sont nombreuses, désireront un correspondant dans le but avoué ou non de se trouver un mari. C'est cette dernière considération qui présente un certain danger. Il arrive assez souvent que, à la faveur de la distance qui sépare les épistoliers, un correspondant possédant une jolie plume se pare de qualités qu'il n'a pas, conte fleurette à sa petite amie, fait naître dans son cœur des rêves tout roses dont elle se grise bien vite, et qui brusquement se changent en désillusions et souffrances le jour où elle s'aperçoit que cette correspondance a cessé, sans aucune cause qu'elle y peut trouver. Je ne veux pas dire que tous les jeunes gens en agiront ainsi. Oh non! Il y en a de très sages et de très prudents qui seront véritablement sincères, mais aussi, combien d'autres peut-être se feront ainsi un jeu de tourmenter les cœurs féminins. Aussi, il ne faut pas mettre tout le tort sur les jeunes gens, car combien de jeunes filles un peu légères, sans être nullement méchantes, qui s'enflamment trop vite, et prennent pour de l'amour une affection que l'on voulait simplement fraternelle. C'est alors du chagrin et des regrets qu'elles se sont préparés elles-mêmes.

Vous trouverez peut-être étrange, cousine Atala, qu'à mon âge, je puisse vous parler ainsi, et vous croirez peut-être que j'ai fait la triste expérience de ce que j'énonce ici. Heureusement que non, mais si je connais si bien les désagréments, les désillusions que peuvent amener ces relations épistolaires, c'est que j'en ai tant vu pleurer, de ces petites amies bien chères, à qui cette disgrâce est arrivée. C'est pourquoi je voudrais que mes sœurs de la campagne soient bien sur leurs gardes si elles veulent éviter de connaître ces larmes trop amères. Ne m'en veuillez point, chère amie, de vous avoir parlé avec tant de liberté, et permettez-moi de vous saluer bien amicalement.

NINON-ROSE.

* * *

Commentaires de la directrice

Et comment pourrais-je vous en vouloir, mon aimable Ninon-rose, d'avoir ainsi prouvé à vos sœurs de la campagne, combien vous les aimez! Si je pouvais croire qu'une seule de mes petites amies de la page féminine aurait un tel chagrin, ma foi, je serais tentée de renoncer à ce projet d'établir entre mes épistoliers des liens de bienfaisance, d'amitié, d'affection et presque... d'utilité publique.

Mais on ne saurait prendre toutes les choses au tragique, et empêcher, n'est-ce pas, que certaines roses, à la beauté extérieure si frappante, d'après leur description, et celles encore plus appréciées au parfum subtil et délicat, ne soient cueillies, à cause des épines qui les entourent et risquent de blesser leurs voisines à ce simple contact. Donc, nous continuerons notre "petite poste", et j'espère bien que jeunes garçons et jeunes filles sauront, les uns, éviter tout ce qui pourrait amener un brisement de cœur inutile, et les autres, une crédulité trop naïve qui pourrait dégénérer en un chagrin aigu, une déception amère. Il ne faut pas que les larmes trouvent place dans aucun de ces plis mystérieux qui vous parviendront, mes petites amies, et encore moins si vous les attendez en vain, après quelques lettres assidues. Si le vent tourne quelquefois, c'est souvent à notre avantage; et défiez-vous des rayons de soleil trop ardents car ils ne sont pas toujours bienfaisants...

Et dans un autre ordre d'idées, je dois vous dire, mes cousines, qu'en cela, comme en d'autres choses, il faut rester convenable, n'est-ce pas? J'ai adressé cette semaine des noms de jeunes filles à plusieurs de nos "oiseaux-bleus" qui en réclamaient. Je continuerai de même ces jours-ci. Il serait préférable d'attendre que ces messieurs vous écrivent la première lettre à laquelle vous saurez répondre gentiment, j'en suis sûre, avec beaucoup de tact et de réserve. Les insertions de pseudos féminins, aidant beaucoup à la sélection qu'en feront ces jeunes gens.

Vous comprendrez qu'en l'occurrence, il ne s'agit pas d'aller se jeter à la tête d'un jeune homme, même sur le papier, et de lui dire comme ça: "C'est moi qu'il faut choisir, car je possède toutes les qualités voulues pour

Pour la fête d'une institutrice

Pourquoi cette allégresse

Qui sur nos fronts brille en ce jour?

C'est qu'à notre bonne maîtresse

Nous témoignons tout notre amour.

Pour nous, vous êtes une mère,

Ferme, mais pleine de bonté;

La morale avec vous sait plaire,

L'étude est sans aridité.

Oh! puisse la reconnaissance

Rester empreinte en notre cœur

Aussi longtemps que de l'enfance

Les souvenirs rendent l'ardeur!

Que l'Eternel, sur votre tête,

Amasse de longs, d'heureux jours;

Puissiez-vous de cette fête

Voir encor de nombreux retours!

MARIA TRECOURT.

Correspondance

Muguette.—S'il vous plaît, prendre note de l'avis éditorial. Pour cette fois, j'inscrirai votre nom sur ma liste, et je l'adresserai tout d'abord—affaire de convenance—à l'un de mes correspondants masculins. Sans doute, vous recevrez quelques lettres et vous ferez bien ensuite de surveiller vos propres intérêts. Une insertion fine et originale attire certainement une attention particulière.

Cœur isolé.—Mais oui, il me plaît d'agréer l'affection d'une nouvelle cousine. A bientôt le plaisir de vous lire plus longuement. N'ayez crainte, il y a place pour toutes les sympathies au Foyer.

Jeannine.—J'espère, chère amie, que je vous aurai servie à souhait. A bientôt la publication de votre joli article car il est tout d'actualité; je vous en remercie. Nous sommes débordés de matières au journal. Avec galanterie, le rédacteur a bien voulu me céder une colonne de plus, mais raisonnablement, je ne puis exiger davantage pour le moment.

Fleurette des champs.—Pardonnez-moi de ne pouvoir publier encore votre si joli "Croquis de classe"; en lisant le billet à Jeannine vous comprendrez pourquoi. J'adresse vos félicitations à "Brin de trèfle" pour son article "Le Miroir". Je crois qu'en effet, il a été bien goûté de tous. La "petite poste" vous rend enthousiaste! Tant mieux si elle a du succès... Il faudra cependant méditer sur le billet de "Ninon-rose" que je publie aujourd'hui, et savoir prévenir tous les écueils qu'elle énonce. Souhaitons qu'on n'y cueille que des roses sans trop se piquer aux épines. Je ne voudrais aucune effusion de ce sang blanc du cœur qu'on appelle les larmes. J'en aurais du regret la première. Je crois qu'effectivement l'amour est plus honnête, plus sincère et conséquemment plus

réaliser votre idéal". Ce serait le meilleur moyen pour faire fuir à tire-d'ailes tous ces beaux "oiseaux-bleus"—et certes, je ne pourrais les en blâmer.

Prenez patience, mes bonnes amies, vous aurez votre tour, et quoique tardive, la surprise n'en sera que plus agréable. En tout et partout, vous savez bien qu'il faut de la méthode, de la mesure, et surtout dans ce cas, beaucoup de réserve—une qualité essentielle de la jeune fille.

ATALA.

NOTA:—S'il arrivait qu'une lettre inconvenante ou malveillante circulât dans la "petite poste", je prie épistoliers et épistolières de bien vouloir me l'envoyer incessamment. Pespère, toutefois, que la chose odieuse n'aura pas lieu.

ATALA.

solide à la campagne que dans les villes, et le bonheur s'y conserve plus longtemps aussi; c'est une vérité que chacun sait. Vos parents font bien de chercher, par tous les moyens, à river vos frères à la terre. C'est le meilleur moyen de les rendre heureux et de pouvoir aussi conserver le bien des aïeux. Ah! si tous comprenaient le lien sacré des traditions! combien peu partiraient!

Suzanna.—Je vous reporte au billet de Muguette. Vous aurez ainsi toute information désirée.

Maryse.—Je crois sincèrement que la "petite poste" sera bienfaisante et même utile à plusieurs; sans quoi, je ne l'aurais jamais créée. Vous aimez les surprises agréables, et les billets, aux petits airs mystérieux, vous en apporteront à ce que vous pensez bien. Espérons-le pour tous et pour toutes. Vos petites Japonaises sont exquises. Où donc avez-vous bien pu vous procurer ce papier gracieux? Est-ce à Montréal? Je serais avide de m'en procurer du semblable. Non, mon amie, je ne fais pas de graphologie, à mon grand regret, ne serait-ce que de ne pouvoir faire plaisir à mes lectrices. Que de rêves je fais pour l'avenir, quand le format du journal sera agrandi et que j'y pourrai insérer tant de choses agréables. Hélas! il me faut bien attendre comme Soeur Anne... Quand je vous connaîtrai un peu plus, je pourrai vous dire un peu mieux. Beaucoup de charme émane de vos lignes délicates et gracieuses. Je vous imagine telle que votre écriture vous dépeint, et c'est bien assez flatteur comme cela. Revenez causer, j'aime à vous lire.

ATALA

Petite poste

Le solitaire.—Intelligent, honnête, travailleur, de caractère plutôt sérieux, 24 ans; aimant la terre et défendant à l'occasion les intérêts de la classe agricole; préférant la liberté de nos campagnes à l'esclavage des villes, mais obligé, par les circonstances, de vivre à la ville. Durant les heures de loisir, ne connaît pour ainsi dire que la froide solitude d'une chambre de pension. Désire correspondre avec jeune fille de la campagne, répondant à l'idéal qu'il s'est formé d'une bonne amie douce, pieuse, intelligente, au caractère aimable et de bonne réputation. Le solitaire ne se croit pas en mesure de pouvoir fonder un foyer avant deux ans, mais désire, quand même, que sa gentille correspondante possède les principales notions de la cuisine, soit économe, et en mesure de pourvoir à l'entretien et à la confection de ses vêtements de travail. Ne dédaignera pas un brin de coquetterie, quelque talent d'agrément, comme savoir chanter, broder, etc. Désire enfin une gardienne vigilante du foyer qu'elle aimera et fera aimer. Jeune, seul, bien seul, privé de toutes affections et sympathies, le solitaire est plutôt d'humeur inégale mais possède bon caractère, âme

(Suite à la page 251)

TECHNIQUE AGRICOLE

Baribeau, Bernard
Beaudoin, Abbé Ed.
Beliveau, Florentin
Bois, Henri C.
Campagna, Elz.
Caron, Omer

Chagnon, Stanislas
Charbonneau, Anthime
Cyrille, R. P.
Désilats, Alphonse
Fontaine, Chs. Art.
Fortier, Pascal

Fortin, J. Arthur
Fortin, Ls. de Gonsague
Gagné, Charles
Gagnon, Aimé
Gingras, Paul
Grisé, Evariste

Honoré, R. P.
Isidore, R. Fr.
Leflamme, Emile K.
Lallemant, Abbé Jean
Lamontagne, A.
Langelier, Gustave

Lavoie, J. H.
Leduc, Albert
Leopold, R. P.
Magnan, Jean-Chs.
Maheux, Georges
Maur, R. P.

Montreuil, J. E.
Morin, Adrien
Nagant, H. M.
Prince, Gustave
Rioux, Albert
Rodrigue, X. N.

Rol, Jean L.
Roy, Ls.-Ph.
Toupin, Gustave
Vaillencourt, Cyrille
Vézina, P.-H.
Wilfrid, R. F.

Troisième Cours-à-domicile de l'U.C.C.



donné par

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA



Tous droits réservés

Notre Catéchisme
Agricole

LEÇON 13

Cours Élémentaire
d'Agriculture

La culture des céréales

Par PAUL-HENRI VEZINA—Prof. de Grande Culture à l'I.A.O.

1.—Quelles sont les récoltes que l'on désigne sous le nom de céréales?

Par céréales ou grains on entend le blé, l'orge, l'avoine et le seigle, auxquels on ajoute quelquefois le sarrasin, le lin et les pois.

2.—Quelle est l'importance des grains dans Québec?

a/ Les grains sont les récoltes qui couvrent le plus de superficie sur les fermes du Québec après les prairies et les pâturages; elles sont ensemencées sur une superficie d'environ deux millions d'acres;

b/ leur succès a une grande influence sur le revenu de la ferme;

c/ ils sont indispensables dans l'alimentation du bétail et comme productions spéciales (semences) ils peuvent augmenter considérablement les recettes.

D'après l'Annuaire statistique de Québec (1928), les Céréales couvraient les superficies suivantes, en 1927:

avoine,	1,782,000 acres	blé de printemps	61,000 "
sarrasin,	159,000 "	seigle	12,200 "
orge	125,000 "		

3.—Comment peut-on assurer le succès des récoltes de grains?

Il faut pour réussir, les ensemencer sur un sol bien égoutté, parfaitement préparé et suffisamment riche en engrais. On doit aussi employer une semence parfaite à tous les points de vue.

Les semailles devront être faites à temps et dans de bonnes conditions.

4.—Après quelle récolte doit-on semer les céréales?

Les cultures sarclées sont la meilleure préparation que l'on puisse donner au sol pour ces récoltes. On peut aussi les faire succéder à une prairie ou à un pâturage.

Dans certains cas, sur un bon sol, on pourra faire deux récoltes successives de grains.

5.—Quelle préparation doit-on donner au sol?

Il faut labourer le sol en automne aussi profondément que possible; de 6 à 8 pouces; s'assurer que les fossés sont en bonnes conditions et faire toutes les rigoles nécessaires afin qu'au printemps l'on puisse travailler le sol de bonne heure.

6.—Comment doit-on travailler le sol au printemps?

Aussitôt que la neige est disparue et que le terrain est assez sec, pour ne pas coller aux instruments, on doit disquer aussi souvent qu'il est nécessaire et bien herser jusqu'à ce que le terrain soit parfaitement ameubli sur toute l'épaisseur du labour.

7.—Les grains ont-ils besoin d'engrais?

Les grains profitent rarement d'une application directe de fumier; celui-ci favorise une pousse exagérée de la paille, occasionne souvent la verse, retarde la maturité.

Lorsque le sol est pauvre en humus et en engrais, il peut être avantageux d'appliquer une légère couche de fumier, 8 à 10 tonnes à l'arpent.

8.—Peut-on utiliser les engrais chimiques?

Sur presque toutes les fermes de la province de Québec, il est généralement très utile d'employer de 400 à 700 livres d'acide phosphorique (Phosphate Thomas ou du superphosphate) à l'arpent, afin

de favoriser une pousse plus vigoureuse, la formation d'un grain pesant et une maturité uniforme.

Sur sol pauvre, si l'on n'a pas suffisamment de fumier, on pourra le remplacer en employant 500 livres à l'arpent d'un engrais complet qui possède 5% d'azote, 10% d'acide phosphorique et 5% de potasse.

9.—Quelle sorte de semence doit-on employer?

Après n'avoir rien négligé dans la préparation du sol, il serait peu sage, imprudent même, de prendre le risque de confier à la terre une semence de médiocre qualité. Il existe dans le commerce deux catégories de grains: les grains enregistrés et les grains de semence commerciaux. On doit toujours acheter ce qu'il y a de mieux, c'est-à-dire la qualité No. 1 de l'une ou l'autre catégorie. (Pour plus de détails sur les qualités que doivent posséder les semences, voir Leçon 7.)

10.—Quand faut-il semer?

Il faut semer aussi à bonne heure que possible, sans toutefois semer dans la boue.

Chaque semaine de retard occasionne une perte de 5 à 15 pour cent dans le rendement de la récolte. On doit semer le blé d'abord, puis l'avoine, et ensuite l'orge et le seigle; le sarrasin doit être ensemencé plus tard, vers la fin de juin, afin d'éviter que le gros de la floraison arrive durant les fortes chaleurs de l'été.

Le tableau suivant rapportant les expériences faites durant onze ans au Collège Macdonald illustre bien l'importance de semer de bonne heure.

DATES DE SEMIS
Cultures à l'essai

Ordre des semis	Avoine (mi-tardive)	Avoine hâtive	Orge Mandchourie	Pois Bleue	Blé Fife
	Early Triumph	"Daubeny"		de Prusse	Rouge
	mts	mts	mts	mts	mts
	6 ans	6 ans	10 ans	6 ans	6 ans
Premier semis	73.16	78.92	71.47	43.36	35.83
Deuxième semis	64.95	77.35	66.11	38.64	29.10
Troisième semis	59.98	70.85	62.42	39.95	28.47
Quatrième semis	58.45	68.21	59.55	37.73	24.79
Cinquième semis	53.13	48.15	56.42	32.43	18.78
Sixième semis	43.45	46.76	47.44	27.35	14.29

Le premier semis fut exécuté aussitôt que la terre devint en condition et les semis successifs à une semaine d'intervalle.

11.—Comment faut-il semer?

a/ Dans les terrains ordinaires, les meilleurs résultats sont obtenus avec la semeuse en rangs. Elle a pour avantage de distribuer les grains uniformément, de tous les enterrer à une profondeur convenable; elle assure aussi une économie de semence et permet de faire le travail plus rapidement.

b/ En sol sec ou léger, il faudra enterrer les grains à 2½ pouces ou 3 pouces, mais moins profondément sur les terres de texture plus fine et ne souffrant pas de sécheresse.

c/ Si les grains sont bien développés, s'ils ont germé vigoureusement à l'essai germinatif, et si le terrain qui reçoit la semence est en bonnes conditions de fertilité, on pourra employer moins de semence. (Pour la quantité de semence, consulter le tableau de la Leçon 7.)

12.—Quels sont les travaux à faire après l'ensemencement?

Après l'ensemencement, lorsque la terre est bien ressuyée, il est avantageux de rouler afin de tasser la terre près des grains et hâter la germination. S'il survenait une pluie vers ce temps, on devrait attendre quelques jours avant de rouler. Afin de détruire les mauvaises herbes qui poussent souvent plus rapidement que les bons grains, il est quelquefois avantageux de passer une herse légère avant et même après la levée des plants.

L'AVOINE

13.—Pourquoi doit-on cultiver l'avoine?

L'avoine n'est pas très exigeante sous le rapport de la fertilité du sol et de la préparation du terrain; elle convient très bien au climat de la province de Québec.

14.—*Quels sont les points importants à observer pour le succès de l'avoine?*

Pour faire un succès de la culture de l'avoine, il faut donner une attention particulière aux points suivants:

- 1/ Semer de préférence dans un sol qui garde toujours une forte réserve d'humidité tout en étant bien égoutté.
- 2/ Employer une bonne semence sélectionnée.
- 3/ Quoique moins affectée que l'orge et le blé par la préparation du terrain, elle donne toujours de meilleurs rendements si l'on sème dans un sol convenablement ameubli;
- 4/ Traiter la semence à la formaline afin de prévenir l'apparition du charbon (les épis noirs) qui peut réduire le rendement de 5 à 20 pour cent.

15.—*Comment peut-on faire le traitement de l'avoine à la formaline?*

- 1/ Il faut se procurer une solution de formaline à 40 pour cent.
- 2/ Avoir un vaporisateur.
- 3/ Faire un mélange d'une chopine de formaline avec une chopine d'eau.
- 4/ Mettre le grain en tas sur un bon pavé de batterie.
- 5/ Un homme manipule le grain avec une pelle, tandis qu'un autre vaporise la solution sur la semence.

De cette manière, l'on peut traiter au moins 40 minots avec une chopine de formaline, dans l'espace d'environ une heure.

Ce traitement qui coûte une à deux cents par minot de semence, peut assurer une augmentation de rendement de 2 à 5 minots par arpent.

16.—*Quand doit-on couper l'avoine?*

La durée de la végétation de l'avoine peut varier entre 90 et 105 jours.

Il n'est généralement pas désirable de couper l'avoine lorsqu'elle est complètement mûre, car on s'expose à en perdre par l'égrenage; il vaut mieux récolter lorsque le haut de la tige est encore vert. On obtient ainsi un grain de plus belle couleur et la paille est de meilleure qualité. Ce procédé présente l'inconvénient de laisser le grain plus longtemps sur le champ et de l'exposer à être détérioré par les pluies.

Afin d'assurer un meilleur dessèchement de la paille, il est préférable de procéder de la manière suivante:

- 1/ laisser les gerbes sur le champ,
- 2/ les mettre ensuite en "quintaux" ou moyettes compactes et de forme arrondie, de dix à neuf gerbes chacune.

L'ORGE

17.—*Doit-on cultiver de l'orge sur la ferme?*

L'orge devrait occuper une place plus importante sur la plupart de nos fermes:

- 1/ parce qu'elle a une haute valeur alimentaire, et peut dans bien des cas remplacer avantageusement le blé et le maïs;
- 2/ elle donne une plus grande quantité de nourriture à l'arpent que n'importe quelle autre céréale;
- 3/ on peut la vendre facilement pour fins industrielles (fabrication du malt.)

18.—*Quelles sont les conditions de succès?*

L'orge exige un terrain plus riche et mieux préparé que l'avoine; les meilleurs rendements sont obtenus en terre grise, argilo-sablo-calcaire, profonde et perméable les sols légers bien engraisés peuvent donner de très belles récoltes d'orge. Les sols sablonneux, sans consistance, ne lui conviennent pas. Il n'est pas nécessaire de traiter sa semence à la formaline. Elle doit être coupée avant complète maturité si on la destine à l'alimentation. On doit mettre les gerbes en quintaux aussitôt que possible. On laisse javeler l'orge quatre ou cinq jours avant de l'engranger.

19.—*Est-il avantageux de cultiver l'orge pour fins industrielles?*

Si l'on réussit à récolter une orge qui répond aux besoins de l'industrie, on peut obtenir de 15 à 25 cents de plus par minot que le prix ordinaire du marché.

20.—*Quelles sont les qualités d'une orge à brasserie?*

Une orge à brasserie ou une orge pour fins commerciales, doit posséder les qualités suivantes:

- 1/ Etre de maturité uniforme et bien murie;
- 2/ Ne pas être endommagée par un excès d'humidité;
- 3/ Germer à 95 pour cent dans 72 heures;
- 4/ Le grain doit être de couleur jaune-clair uniforme;
- 5/ En moyenne elle ne doit pas avoir plus de 12 à 15 pour cent d'écale;
- 6/ Etre battue avec soin afin que tous les grains soient complètement débarrassés de leur barbes.

LE BLE

21.—*Que doit-on faire pour réussir une récolte de blé?*

- 1/ Le blé exige une terre franche d'excellente qualité, mais on peut le réussir sur d'autres sols à condition qu'ils soient bien fertiles;
- 2/ Le terrain doit être préparé avec soin;
- 3/ Il faut ensemercer de bonne heure au printemps;
- 4/ Semer une variété bien adaptée aux conditions du milieu.

22.—*Quand doit-on couper le blé?*

Le blé doit être coupé parfaitement mûr, parce qu'il augmente de poids surtout dans les derniers jours de la végétation.

23.—*Comment doit-on le récolter?*

Les gerbes de blé doivent être mises immédiatement après la coupe en "quintaux" peu serrés, afin de faciliter la circulation de l'air et assurer un assèchement plus rapide.

LE SEIGLE

24.—*Doit-on cultiver du seigle dans Québec?*

Le seigle est employé pour les mêmes usages que le blé et généralement on ne doit le cultiver que sur les terrains qui ne peuvent pas pousser avantageusement d'autres céréales: blé, orge, avoine.

25.—*Quelles sont les exigences culturales du seigle?*

- 1/ Le seigle est très rustique et n'exige pas un sol de grande fertilité; c'est le grain des sols pauvres, sablonneux, de valeur médiocre.
- 2/ Il faut le semer à l'automne vers la fin d'août ou au commencement de septembre afin d'en obtenir de bons rendements; le seigle ne talle pas autant que le blé, c'est pourquoi on doit le semer un peu fort, 1 boisseau et demi à 2 boisseaux à l'arpent.
- 3/ Si on le récolte pour le grain, il faudra attendre qu'il soit bien mûr, car le seigle n'a pas la propriété de mûrir son grain à même sa paille après qu'il est coupé.
- 4/ Si on désire vendre la paille, il faudra la récolter encore verte, la lier en petites gerbes et la battre soigneusement au fléau ou avec des batteuses spéciales afin de ne pas briser les tiges.

LE SARRASIN

26.—*Quand doit-on cultiver le sarrasin?*

Le sarrasin est souvent une récolte d'urgence que l'on sème après une culture manquée; quand il est trop tard pour ensemercer une autre céréale ou encore comme plante étouffante pour favoriser la destruction des mauvaises herbes.

27.—*Où doit-on cultiver le sarrasin?*

Cette plante n'a pas de place fixe dans la rotation et elle n'est pas non plus très exigeante sur le rapport du sol.

28.—*Comment doit-on cultiver le sarrasin?*

- 1/ Le sarrasin n'exige pas une grande préparation de terrain, mais il réussit toujours mieux si on le sème dans de bonnes conditions;
- 2/ Il doit être ensemené à la fin de juin ou au commencement de juillet, afin que les fortes chaleurs de l'été n'affectent pas la fécondation des fleurs;
- 3/ Il est très rare que l'on applique du fumier à cette récolte;
- 4/ On doit couper de 60 à 80 jours après l'ensemencement, au moment où l'on prévoit obtenir la plus forte récolte.

Le sarrasin fleurit durant sa végétation, et il est encore en floraison au moment de la récolte.

- 5/ Le sarrasin peut être battu sans difficulté même lorsque les tiges sont encore humides.

29.—*Quel est le rendement moyen des céréales dans Québec?*

D'après les statistiques, les rendements moyens à l'acre des céréales pour la province de Québec sont les suivants:

Avoine	28 minots
Orge	25 minots
Blé	17 minots

30.—*Quels rendements devrait-on obtenir des céréales pour que leur culture soit profitable?*

Dans la culture payante des céréales, on devrait viser aux rendements suivant:

Avoine	40 minots
Orge	25 minots
Blé	25 à 30 minots

31.—*Quelles sont les meilleurs variétés de céréales recommandées pour la province de Québec?*

D'après les observations du conseil provincial des semences, les variétés les mieux adaptées à nos conditions sont les suivantes:

Blé: Blé Huron (barbu) et blé Marquis (imberbe).

Avoine: Alaska (hâtive), Bannière et Victoire (demi-tardives).

Orge: O.A.C. 21 (à 6 rangs); Hannchen (à 2 rangs).

Quatrième Cours-à-domicile de l'U.C.C.



donné par

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA



Tous droits réservés

COURS D'AVICULTURE

Par R. F. WILFRID, o.c., professeur à l'I.A.O.

CHAPITRE XIII

L'ÉLEVAGE CONSANGUIN

Par *élevage consanguin*, on entend l'accouplement réitéré des volailles ou autres animaux ayant entre eux la relation du sang. Le but de la consanguinité est d'intensifier rapidement un sang recherché, comme celui d'un sujet de valeur, et d'obtenir la reproduction de plus en plus exacte et parfaite des caractères et des traits de ce sujet, ainsi rapidement fixés dans ses descendants.

Seule la pratique de la consanguinité permet de maintenir d'une façon permanente l'influence du sang d'un oiseau précieux. Elle empêche l'infusion d'un sang étranger qui pourrait introduire dans l'espèce ou la variété des caractéristiques indésirables. C'est le moyen le plus efficace que l'on connaisse de fortifier et de fixer une lignée de sang. Selon que les caractéristiques des reproducteurs sont bons ou mauvais l'accouplement consanguin peut être excellent ou très mauvais. Il est, en effet, indéniable que, si ce système est un admirable transmetteur des qualités, il l'est aussi, par contre, et peut-être davantage, des défauts.

Il en résulte donc naturellement que le succès dans ce mode d'élevage dépend de la qualité des générateurs. Ils ne doivent avoir ni faiblesse de constitution, ni tares, ni maladies, c'est-à-dire que les sujets "souches" doivent être d'une vigueur exceptionnelle, parfaits dans la mesure du possible.

C'est donc dans le choix de tels sujets que se manifestera la compétence de l'aviculteur entreprenant l'élevage consanguin. Si parfois ce mode d'élevage a tourné en désastre,

il faut l'attribuer non au système lui-même, mais à une mauvaise application du système. La consanguinité ne doit pas être pratiquée à la légère et par n'importe qui. Tout éleveur, qui veut pratiquer ce mode d'élevage, doit connaître à fond l'influence de chacun des oiseaux apparentés.

Le but pratique de la consanguinité étant de s'assurer des lignées bien établies, bien fixées, dont les sujets possèdent les précieuses qualités de leurs ancêtres, une fois que l'on a obtenu de telles lignées, les accouplements entre les sujets de parentés très rapprochées doivent cesser. Continué durant une période trop longue, ils occasionnent généralement une diminution de vigueur et une réduction de grosseur chez les sujets. Pratiquement, c'est là la seule objection que l'on puisse apporter contre la consanguinité directe.

M. C. A. House, éditeur du "Poultry World" de Londres, Angleterre, dans son rapport sur l'élevage pédigré des volailles en Grande Bretagne, donné au Congrès Mondial d'Aviculture de 1927, à Ottawa, disait: "Il semble étrange que certains écrivains aient tant à dire contre la consanguinité et qu'ils aient porté par leurs écrits quelques-uns de nos éleveurs les moins prévoyants à abandonner les vraies lignées de l'élevage pédigré, quand on sait que les anciens éleveurs de coqs de combat comptaient sur le pédigré, et élevait leurs oiseaux par la consanguinité d'une génération à l'autre".

On distingue deux sortes de consanguinité: la *directe* et la *collatérale*.

rale. La consanguinité *directe* se pratique de trois manières:

- 1.—En accouplant le père avec sa fille;
- 2.—En accouplant la mère avec son fils;
- 3.—En accouplant le frère avec la sœur.

Comme il a été dit plus haut, il est presque impossible de fixer des caractéristiques désirées et d'une façon uniforme dans un troupeau, sans avoir plus ou moins recours à la consanguinité directe. Mais après une pratique plus ou moins longue de ce genre d'accouplement, il importe de la discontinuer, car il pourrait devenir désastreux. On a recours alors à la consanguinité collatérale.

Par consanguinité *collatérale*, on entend le procédé d'accouplement confiné dans une famille ou un nombre limité de familles qui ont un ancêtre commun. De la consanguinité collatérale bien pratiquée il résulte un rapide perfectionnement de la descendance et la fixation d'un type, grâce à la sélection qui fait rejeter tous les sujets indésirables. A cause même de sa puissance de transmission des qualités et des défauts, il importe de faire une sérieuse sélection dans la pratique de la consanguinité; car la vigueur et la force vitale des sujets sont la sauvegarde contre la dégénérescence d'une lignée. En effet, si l'on néglige de pratiquer une bonne sélection, les défauts des sujets seront intensifiés à un degré beaucoup plus élevé que les bonnes qualités, et ce mode d'accouplement consanguin amènera la dégénérescence.

Le but de la consanguinité collatérale est de maintenir la qualité d'une lignée soit au point de vue de la forme et de la couleur, soit au point de vue de la ponte, en conservant dans cette lignée le sang d'un ancêtre de valeur. Il est, en effet, reconnu que le sang du premier ancêtre a une tendance d'autant plus forte à faire sentir son influence que la pratique de la consanguinité remonte à un plus grand nombre de générations. "Bon sang ne ment pas", dit le proverbe. Un éleveur qui peut

faire remonter le sang de sa lignée à un premier ancêtre de haute qualité par des accouplements toujours judicieusement faits, et cela pendant 8, 10 générations ou plus, sera autorisé à croire que son troupeau est d'autant plus excellent qu'une sélection sévère sera intervenue pour ne conserver que les sujets les mieux qualifiés.

Que la consanguinité soit directe ou collatérale, du moment que l'on découvre le moindre signe de faiblesse de constitution dans une famille de la lignée, il importe de changer immédiatement le mode d'accouplement. Il peut même être nécessaire d'avoir recours à ce que l'on nomme "le rafraîchissement du sang" en introduisant dans cette famille affaiblie, le sang d'une famille d'une autre lignée chez laquelle on n'a pas constaté de fléchissement. On ne court pas ainsi le risque de modifier la conformation des sujets. S'il arrivait que cette faiblesse devint générale dans toutes les familles de la même lignée, force serait alors, comme remède pratique, d'introduire dans le troupeau un sang étranger provenant du troupeau d'un éleveur éloigné, et reconnu pour posséder des sujets excellents de même race. On court ainsi, il est vrai, le risque d'introduire quelques déviations de forme chez nos sujets; mais si les traits de leurs ancêtres se sont maintenus longtemps ils sont fixés et se perdront difficilement, même par l'introduction d'un sang nouveau. Si, d'ailleurs, ce sang nouveau est meilleur, on ne peut que s'attendre à une amélioration dans le troupeau.

On doit s'efforcer de maintenir aussi longtemps que possible la lignée que l'on a établie. Dans l'élevage, pour perpétuer cette lignée, on ne doit conserver que les sujets les plus racés, les plus rapprochés de la perfection. Quiconque désire posséder une race idéale et la maintenir dans toute sa beauté doit avoir recours à la consanguinité. Il est, d'ailleurs, avéré que ce sont les éleveurs qui ont pratiqué ce mode d'élevage, qui ont eu dans le passé et qui ont encore le plus de succès, aussi bien dans l'élevage des volailles que



Toujours de l'Espoir

même quand d'autres médecines ne vous ont pas aidé. Une simple et vieille préparation herbeuse comme le

NOVORO

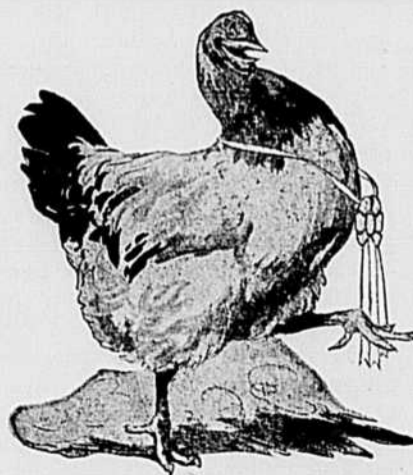
Du DR. PIERRE

peut vous remettre sur la route de la santé. Il a fait cela pour des milliers d'autres. Pourquoi pas pour vous?

Il est absolument sain. Ne contient pas de drogues nuisibles. Il est bon pour toute la famille.

L'histoire intéressante de sa découverte, avec des renseignements très valables, et des attestations véritables, est envoyée gratuitement sur demande. Ce remède herbeux renommé ne peut être obtenu chez les droguistes. Des agents spéciaux le fournissent. Ecrire à

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. CHICAGO, ILL.
Déjà libre de tous droits au Canada.



Du Soleil en Poudre

L'alimentation des volailles est le plus grand facteur de l'éleveur. C'est lui qui fait la différence entre le succès et la faillite.

Lorsque vous donnez à vos poules de la Poudre de Lait de Beurre "Blue Ribbon", vous leur donnez des vitamines qui, comme vous le savez, contiennent de l'énergie semblable à celle du soleil, ce qui permet à vos poules de pondre l'hiver comme l'été.

L'essayer, c'est l'employer. Ne retardez pas, écrivez immédiatement pour un échantillon gratis.

BUTTERMILK POWDER CO INC.,

2101 Ave. Bennett, Montreal.

Nom

Adresse

dans celui des races chevalines, bovines, canines et autres. Les volailles, d'ailleurs, offrent plus de chances de succès dans ce sens que les autres races. La sélection des sujets, les mieux qualifiés à tous points de vue, est grandement facilitée par le nombre de sujets produits chaque année.

La consanguinité, on peut le dire, est la quintessence de l'élevage des races, et, par elle, la réussite est assurée. Mais il n'est que juste d'ajouter que ce mode d'élevage ne devrait être effectué que par des éleveurs sérieux, qui non seulement aient la compétence voulue, mais qui, sans négliger leur intérêt, travaillent avec plaisir, et même passion. Le vrai éleveur doit être un observateur attentif; il doit discerner les

grandes lignes et descendre aux détails; il doit voir là où les autres se contentent de regarder. Il ne dédaigne pas de profiter des lumières et des données scientifiques. Pour tout dire: il lui faut l'influence secrète qu'on appelle vulgairement la vocation. Sans elle, le succès est fort problématique.

Cultivateurs, ajoutez 100 lbs de muriate de potasse à l'arpen à votre fumure de grain. Déboursez \$2.50 au printemps pour \$5.00 de plus à l'automne.

Marché des graines fourragères

Rapport de la division des semences, service des marchés.

L'activité s'accroît de jour en jour sur les marchés domestiques en ce qui concerne les graines fourragères de semence. Les expéditions faites par le commerce de gros aux marchands de détail sont, en général, assez régulières à l'heure actuelle et l'on estime qu'en raison des bas prix qui prévalent cette année, les ventes seront généralement plus considérables.

Les marchands de gros ont à peu près terminé, pour cette saison, l'emmagasinement des stocks nécessaires au commerce domestique, de sorte que leurs achats subséquents, chez les producteurs, serviront plutôt à remplir les commandes tardives d'exportation, c'est-à-dire, celles qu'ils pourraient recevoir dans le cours des deux ou trois mois qui vont suivre.

Les agriculteurs des principaux districts de production ont encore en main des quantités assez considérables de graine de trèfle rouge, de trèfle d'alsike, de mil et d'un mélange de graine de trèfle rouge et de mil. Les prix offerts pour ces diverses sortes de graine sont comparativement faibles, à cause des bas prix en cours sur les marchés d'exportation. Quelques cultivateurs et particulièrement les producteurs de graine de trèfle rouge, ont l'intention de conserver le surplus de leur rendement jusqu'à l'an prochain, persuadés qu'il n'y aura pas d'autre récolte au-dessus de la normale avant un certain nombre d'années, ce qui leur permettra d'obtenir, en temps et lieu, des prix élevés pour leur marchandise.

Sur les marchés d'Europe et des États-Unis, nos principaux marchés d'exportation, les prix de la graine de trèfle rouge et de trèfle d'alsike sont à peu près 50 pour cent plus bas que l'an dernier. Par contre, il faut noter que les prix du mil ont augmenté quelque peu. Voici les cotes qui ont prévalu à la bourse de Tolédo le 10 février: Graine de trèfle rouge américaine, de la nouvelle récolte, \$11 le minot contre \$17.60 l'an passé; trèfle d'alsike \$10.65 contre \$19.25; mil de la récolte de 1929, \$3.25 contre \$3.05.

Les officiers rapporteurs du Service extérieur de la Division des Semences nous donnent les renseignements suivants:

SACKVILLE, N. B.—Les transactions de graines fourragères sont rares dans les provinces maritimes. Toutefois, les marchands de détail placent déjà quelques commandes chez les marchands grainetiers de Montréal et de Toronto, aux prix suivants, mais sujets à rajustement suivant la valeur des cours lors de la livraison: Trèfle rouge no 1, \$19, à \$21, les 100 liv.; no 2, \$17, à \$19; trèfle d'alsike no 1, \$15.75 à \$18; no 2, \$14.50 à \$16.50; mil, no 1, \$10.50 à \$10.75; no 2, \$9.50 à \$9.75.

L'Association des producteurs de graine d'agrostide commune du district de Memramcook, N. B., nous rapporte que le rendement total de la récolte est estimé à environ 2,396 livres dont 2,036, après nettoyage, ont été catégorisées no 1 et la balance, no 2.

MONTREAL, QUE.—Bien que les marchands grainetiers en gros de Montréal reçoivent déjà quelques commandes de la part des marchands détaillants pour livraison au printemps, ils ne semblent pas être des plus pressés à remplir leur commandes. D'un autre côté, les acheteurs se montrent réservés. Si ces conditions persistent, on pourra constater des fluctuations désordonnées ou, pour le moins, un marché instable dans quelques régions. Les graines fourragères sont une denrée de lente manutention qui exige souvent un transport prolongé, ce qui, en cas d'un besoin subit au printemps, pourrait causer des inconvénients graves pour les acheteurs. Les agriculteurs organisés en coopérative, voire même les marchands de détail, feraient bien de s'approvisionner au plus tôt pour ne pas être pris au dépourvu vers la fin de la saison. La majeure partie des importations faites au cours du mois dernier provenaient des États-Unis et comprenaient surtout du trèfle rouge Mammoth importé des États de Michigan et Indiana, de la luzerne de l'Utah et du mil de Chicago.

Il y a dans le district de Joliette environ 85,000 livres de graine de mil disponibles pour la vente dont une partie a déjà été consignée à la Coopérative Fédérée de Québec, à Sainte-Rosalie Junction. Les commerçants offrent aux pro-

ducteurs \$8.50 à 9.00 les 100 livres pour la graine de mil pouvant catégoriser no 1 après nettoyage et \$6.50 à \$7, pour celle de qualité no 2. On rapporte aussi que les Associations de producteurs de graines de trèfle rouge des principaux centres spécialisant en cette production peuvent disposer des surplus suivants: 20,000 livres dans les comtés de Vaudreuil et Soulanges, 15,000 livres dans le comté de Châteauguay, 7,000 livres dans le comté de Bagot. L'Association des producteurs de lin des comtés de Vaudreuil et Soulanges nous rapporte également que les membres de l'Association ont en main un surplus de 20,000 livres de graine de lin de toute première qualité et pouvant en tout point répondre aux besoins du commerce. Jusqu'à présent, une certaine partie vendue au prix moyen de \$6.60 les 100 livres a été expédiée de Montréal à destination de l'Irlande. Quant à la balance des disponibilités, il semble probable que la pharmacie et l'industrie domestiques l'absorbent facilement.

La situation du marché des graines fourragères peut se modifier d'un moment à l'autre; seulement, dans le Québec, on négocie présentement les cotes publiées par les maisons de gros de Québec et de Montréal et les prix du comptant donnés pour les denrées rendues à la station de l'acheteur sont:

rouge domestique no 1, \$21, à \$22.50 le 100 livres; no 2, \$19, à \$20; no 3, \$17.50 à \$18; trèfle d'alsike no 1 \$18.00 à \$20.50; no 2, \$16.75 à \$17.50 no 3, 15, à \$15.50; trèfle blanc no 1, \$36, à \$42; no 2, \$32, à \$37.50; no 3, \$27 à \$30; mil, no 1 \$11.50 à \$12.50; no 2, \$9.75 à \$10.75; no 3, \$9.25 à \$9.50 mélange de trèfle d'alsike et mil no 2, \$12.

OTTAWA, Ont.— Il n'y a pas de changement notable à signaler dans la situation du marché des graines fourragères dans les comtés de l'est et du nord de l'Ontario. Bien que la demande pour les graines fourragères soit plutôt facile en général, les marchands grainetiers des districts de Belleville et Peterborough nous rapportent que les marchands de détail et certains cercles de cultivateurs donnent déjà leurs commandes pour livraison au printemps. Il reste encore, dans l'est de la province, de grandes quantités de graine de trèfle rouge et de mil entre les mains des producteurs, soit approximativement 75,000 livres de graine de mil réparties entre les districts de Navan, comté de Russell et Winchester, comté de Dundas, et environ 20,000 livres de graine de trèfle rouge provenant de la seconde coupe, catégorisée No 1 et certifiée comme étant d'origine domestique et exempte de silène enflé (Bladder Champion), dans le district de Plantagenet, comté de Prescott. Lorsque cette graine de trèfle rouge est vendue comme telle, elle doit être livrée au public sous sacs scellés par les inspecteurs de la Division des semences. Les commerçants offrent aux producteurs 6½c. à 8½c. la livre pour la graine de mil et 16c. à 18c. la livre pour la graine de trèfle rouge. La graine de choix se vend à des prix généralement plus élevés.

TORONTO, Ont.—Les marchands de gros de Toronto ont commencé à faire certaines expéditions aux commerçants de détail de l'ouest de l'Ontario. Les prix qui seront en cours le printemps prochain n'étant pas encore déterminés en raison de l'instabilité du marché, il en résulte

que les commandes devant être livrées au printemps subiront la hausse ou la baisse du marché à l'époque de la livraison. Les prix cotés par les marchands détaillants, à l'entrepôt, sacs en sus sont: Trèfle rouge domestique, no 1, 20c. à 23c. la livre; no 2, 19c. à 20c.; trèfle rouge Mammoth no 1, 28c.; no 2, 25c.; trèfle d'alsike no 1, 18c. à 20c.; no 2, 17c.; mil no 1, 11c. à 11½c.; no 2, 9c. à 10c.; luzerne panachée de l'Ontario no 1, 55c. à 60c.; no 2, 50c. à 53c.; trèfle d'odeur no 1, 8c. à 10c.; no 2, 6. à 8c. mélange de mil et de trèfle d'alsike no 2, 11c. à 12c.

On nous rapporte que les producteurs du sud-ouest de l'Ontario ont encore en main 10 à 25 pour cent de la graine de trèfle d'alsike produite en 1929, 25 pour cent de la graine de trèfle d'odeur. Les mêmes rapports indiquent que la graine de mil, de luzerne et de pâturin bleu du Canada, est presque totalement vendue aux commerçants. Les prix offerts aux producteurs, proportionnellement aux prix des marchés d'exportation, accusent une légère baisse. Les qualités inférieures ne sont pas en demande mais les offres faites aux producteurs pour la graine de première qualité, ayant subi un premier nettoyage, f.a.b. point de chargement sont: Trèfle rouge domestique pouvant catégoriser no 1, 13 1-3c. la livre; no 2, 11 2-3c. la livre; trèfle d'alsike pouvant catégoriser no 1, pour l'exportation, 9½c. la livre; no 2, 8 1-3c.; no 3, 7c.; mélange de trèfle d'alsike et de trèfle blanc, 8c.; trèfle d'odeur, au sortir de la batteuse, \$1.50 à \$2. le minot.

WINNIPEG, MAN.—Les producteurs de trèfle des districts d'Oxdrift et Dryden au nord-ouest de l'Ontario, et dont le marché est Winnipeg, n'ont pas encore terminé le nettoyage de leur graine de trèfle rouge. La situation est la même dans le Manitoba pour ce qui concerne la graine de trèfle d'odeur. Les prix demandés par les marchands grainetiers de détail de Winnipeg et Brandon, pour marchandise prise aux entrepôts, sacs en sus, sont: Luzerne "Grimm" enregistrée no 1, 55c. la livre; no 1, 45c.; no 2, 43c.; trèfle d'alsike no 1, 25c. à 27c.; no 2, 23c.; trèfle rouge, seconde coupe, no 1, 27½c. à 29½c. no 2, 25½c.; trèfle d'odeur arctique no 1, 16c.; no 2, 15c.; trèfle d'odeur no 1, 11½c. à 12½c. no 2, 10½c.; brome no 1, certifié, exempt de chiendent, 22c.; no 1, 20c. à 21c.; no 2, 18½c.; ray-grass de l'Ouest no 1, certifié exempt de chiendent 16½c.; no 1, 15½c.; no 2, 13½c.; mil no 1, 12½c. à 13½c. no 2, 11c. à 11½c.

SASKATOON, SASK.—Le marché des graines fourragères est guère actif à l'heure actuelle, dans la Saskatchewan. Cependant, les approvisionnements étant plutôt limités, les prix sont un peu plus élevés que l'an dernier, à pareille époque. Les marchands de gros nous rapportent quelques expéditions de graines fourragères aux marchands de détail. Les prix de détail pour marchandise prise à l'entrepôt, les 100 livres, sont: Trèfle d'odeur arctique no 1, \$15; trèfle d'odeur, no 1, \$11.50; trèfle d'alsike no 1, \$25; trèfle rouge no 1, \$27.50; luzerne Grimm, enregistrée No 1, \$55; luzerne Grimm ordinaire no 1, \$45; brome inerte certifié no 1, \$22; brome ordinaire no 1, \$20; no 2, \$18.50; ray-grass de l'Ouest, certifiée no 1, \$16.50; no 1, \$14.50; no 2, \$13.50; no 2, \$13.50; mil no 1, \$12.50; no 2, \$11.50 féтуque des prés, \$24; pâturin bleu du Canada, \$30.

PAGE FÉMININE

(Suite de la page 246)

délicate et coeur sensible. Disposé, malgré tout, à faire le bonheur de celle qui saura le comprendre . . . et partager ses peines et ses joies, c'est-à-dire le devoir d'abord, et les plaisirs ensuite.

France.—Acceptera correspondante qui consentira à le lire. Pas très instruit, fils de cultivateur, aimant beaucoup la terre et la tranquillité, ce qui lui fait regarder de travers quand il prend part à des réunions de jeunes gens. Pas très riche, mais ne s'en plaint pas. Quantité de défauts sans grandes qualités pour compenser cela. Au physique, grandeur moyenne, cheveux noirs, teint brun, yeux noirs, etc. Se trouvera-t-il une correspondante assez courageuse pour essayer de plaire à un pareil rébarbati? (Peut-être ce correspondant est-il tout le contraire de ce qu'il écrit . . .).

Colon.—Jeune homme ne désirant pas être sérieux tout de suite, blond et grand. Aime beaucoup le travail de la ferme, le chant et la musique; encore plus à rire, à badiner; désire correspondre avec jeune fille—qu'importe la couleur—pourvu qu'elle ait bon esprit et bon coeur, qu'elle soit indulgente aussi, instruite, affectueuse. Ayant grand attrait pour la vie familiale. En résumé, jeune fille aimant le Bien et le Beau.

Papillon des bois.—Jeune homme instruit, sage, aimant beaucoup la terre, d'excellente réputation, désire correspondre avec jeune fille brune ou blonde indifféremment, mais grande, au joli visage, surtout au caractère aimable et au coeur généreux, instruite et douce, chanteuse aussi et d'excellente réputation aussi. Papillon des bois, malgré cela, désire avertir qu'il n'est pas la perfection même. Aussi ne se sent-il pas le courage de spécifier l'un ou l'autre de ses défauts et préfère en parler avec plus d'exactitude dans sa correspondance privée.

Sincère.—Désire correspondre avec jeune fille brune ou blonde, instruite et musicienne si possible, un peu fière, mais ne dédaignant pas "un habitant". Pas trop difficile aussi pour un qui a cessé d'aller à l'école à treize ans. Plus apte à la culture qu'à l'écriture. Aime beaucoup la lecture et serait heureux d'avoir une amie disposée à correspondre avec lui.

Premier sourire.—Jeune homme qualifié d'un diplôme (lequel?), ayant bonne position, sage économiste, prudent, possédant lui-même assez de fortune pour offrir une vie sereine et heureuse à celle qui l'aimera et lui plaira, aimant beaucoup la terre. Désire correspondre avec jeune fille grande et svelte, au joli visage, au caractère aimable, bonne et douce, aimante et sans reproche,

chanteuse et joviale. Premier sourire n'est pas parfait et se fera mieux connaître dans sa correspondance privée, (adresse égarée, s.v.p. l'envoyer de nouveau à Atala).

Sentimental.—Jeune homme n'ayant pas fait de cours d'étude, mais ayant un peu de culture intellectuelle, ayant beaucoup lu, un peu romanesque et rêveur. Désire correspondre avec jeune fille blonde et jolie, instruite et possédant des qualités morales.

Maryse.—Grande brunette au teint clair, yeux noirs, physique agréable, caractère assez égal. Instruite et distinguée, aimant tout ce qui est beau et bon, surtout la vie qui lui fut toujours très douce. Désire correspondants instruits et de bonne éducation. But: Faire connaissance, et causer, causer des choses les plus simples aux choses les plus sérieuses!!! Donnera plus de détails par la suite.

Steno-Dactylo.—Instruite et distinguée aimant beaucoup la littérature. Travaillant dans un bureau, mais fixerait volontiers sa tente à la campagne, tant elle en apprécie les avantages. Sait très bien tenir une maison, tailler et confectionner une robe et même comment faire le beurre. Est prête à donner un démenti à ces messieurs qui croient qu'une burlesque ne sait rien faire. Souhaite bon succès à la "petite poste" destinée, croit-elle, à procurer des avantages d'agréables passe-temps aussi bien que de bonheur, etc. etc.

Jeannine.—Jeune fille instruite et distinguée aimerait beaucoup à correspondre avec jeunes gens sérieux. Qui répondra à son appel??? Prière d'adresser première lettre par l'entremise d'Atala, page féminine.

Coeur affectueux.—Jeune fille aux yeux bruns, cheveux brun-rouge, de forte taille mais bien grande. Pas jolie du tout, passablement instruite, désire correspondre avec jeune homme de 22 à 25 ans, un peu instruit, brun aux yeux noirs de préférence, assez grand, mais de taille plutôt mince. Quand son pseudo aura été choisi par un gentil correspondant, "coeur affectueux", pourra alors signaler et ses qualités et ses défauts qui sont ni meilleurs ni pires que ceux de la majorité des jeunes personnes.

Rosemonde.—Fille de fermier, brunette aux yeux bleus, pas trop laide, moyenne grandeur, assez bon caractère, loin d'être parfaite, mais disposée à se corriger. Désire correspondants, fils de fermier ou autre, instruit ou non, mais sérieux et honnête. Rosemonde sait tenir convenablement une maison, préparer de bons petits plats et confectionner ses vêtements. Possède un petit bagage d'in-

struction et sait faire de la musique à ses heures. Répondra à quiconque voudra bien lui adresser une première lettre.

Nicole.—Grande et blonde entrant cette année dans la catégorie des "anciennes jeunes filles" pas trop bête, et aux antipodes . . . de la perfection. Aimerait à correspondre avec un "ancien jeune homme" ayant atteint le sommet . . . de la perfection. Cet oiseau rare lirait-il par hasard la "Terre de Chez Nous". But: badinage.

GRATIS

Cette montre ainsi que plusieurs beaux cadeaux pour dames et messieurs donnés à ceux qui vendront 50 paquets de nos graines de jardin.

Demandez 50 paquets de graines et notre catalogue.

L'UNION DES JARDINIERS
ENRG.
Lévis, P. Q.

Pour vous, fermiers

CONSEILS POUR MARS

- Finissez vos charrois avant les grandes tempêtes de neige.
- Ne négligez jamais votre bétail.
- Les soins assidus assurent le succès.
- La négligence cause toujours une perte certaine.
- Souvenez-vous que les fourrages et les grains moulus font un tiers plus de profit.
- Que les légumes valent le meilleur foin pour tout le bétail.
- Triez vos légumes avec soin.
- Une patate gâtée en fait gâter dix autres.
- Remplissez vos glacières de glace sciée; elle se corde mieux et dure plus longtemps.
- Tout cultivateur peut se faire une glacière pour quelques piastres.
- Chaque année, votre glacière vous donnera plus d'argent qu'elle n'en a coûté.
- Discutez le soir des améliorations agricoles.
- Dans vos veillées, entre amis, parlez d'agriculture.

COUVEUSES et ELEVEUSES



Simples, sûres, économiques

Prix très bas

Paiements faciles

Consultez notre catalogue ou écrivez-nous

COMPTOIR
POSTAL

Dupuis Frères

MONTREAL



EXTRAITS D'ANALYSES

CHIMIQUE	
Carbonate de calcium	98.41
Divers	1.59
	100.00%
PHYSIQUE	
Quantité passant le tamis de:	
10 mailles au pouce	97.2%
40 mailles au pouce	76.2%
100 mailles au pouce	59.0%

Cultivateurs

Chaulez vos terres avec "CALCO"

NOTRE "Calco" est de plus en plus en vogue pour le chaulage des terres parce qu'il a donné partout des effets merveilleux.

N'oubliez pas que le meilleur produit donne toujours les meilleurs résultats; avant d'acheter, comparez donc, par les extraits d'analyse officielle, la valeur de ce qui vous est offert.

"Calco" a un pourcentage de chaux supérieur à tout autre, soit plus de 98%, et a une mouture en tous points recommandée par les autorités agricoles.

Le prix actuel est si bas que vous ne devez pas manquer d'en profiter; voyez votre agronome ou écrivez-nous pour plus amples informations.

DESCHAMBAULT QUARRY CORPORATION

52, RUE ST-PAUL

QUEBEC

Coopération — Pratique et théorie

Après plusieurs mois de silence, me sera-t-il permis d'apporter ma modeste contribution à ce que nous pourrions appeler "Le rajustement de la pratique avec la théorie dans la Coopération agricole".

Depuis que la classe agricole s'est dotée d'une Association professionnelle, convaincus du malaise qui existe dans la coopération agricole, du manque de principe coopératif dans certaines de nos prétendues coopératives agricoles, convaincus aussi du besoin de fortes organisations coopératives en qui les cultivateurs peuvent avoir confiance, pour faire l'écoulement de leurs produits et acheter les diverses choses nécessaires à leur profession, nous avons à maintes reprises réclamer la réorganisation de ces organismes de façon à ce qu'ils deviennent l'organisation des coopérateurs et où ils pourront exercer une direction et un contrôle efficaces. On sait aussi ce qu'il en a coûté à ces braves gens pour avoir réclamé justice et équité pour la classe agricole comme il en coûte d'ailleurs à tous ceux qui veulent servir les bonnes causes et combattre les mauvaises.

Pendant 5 ans, on s'est évertué à nous traiter de critiqueurs et de semeurs de discorde, à cacher la situation réelle sans rien faire pour remédier au malaise qui existait, mais comme les preuves se faisaient de plus en plus claires le bon sens finit par triompher.

Lors du changement de ministre de l'Agriculture, le nouveau ministre pour prouver sa sincérité posa comme premier acte de son programme agricole, la réorganisation de la coopération, déclarant que notre "Grande Coopérative fédérée" n'était pas une organisation coopérative mais bien plutôt, "Une firme commerciale".

Nous ne pouvions jamais avoir de plus éclatant témoignage de la justesse des réclamations de l'U.C.C. que cette déclaration.

Mais avant que ce changement ministériel fut fait, l'U.C.C. existait et travaillait à rendre service à la classe agricole, et comme une de ses principales attributions était de promouvoir et défendre les intérêts de la classe agricole, étant à bout d'efforts et ne pouvant obtenir les justes revendications que nous faisons au sujet de la Coopérative Fédérée supposée être l'organisation coopérative de ventes et d'achats des cultivateurs du Québec, nous décidâmes de nous organiser par nous-mêmes.

Au congrès annuel de l'U.C.C. tenu à Québec en Novembre 1928, une résolution fut adoptée à l'effet de nommer un comité formé de 3 membres avec privilège de s'adjoindre des compétences pour préparer des règlements destinés à régir les organisations coopératives de production et de consommation agricoles.

Différence entre les règlements de l'U.C.C. et ceux préparés depuis

par les officiers du ministère de l'Agriculture.

Quelles sont ces différences? Très peu dans les principes, beaucoup dans la pratique. En principe, les règlements adoptés par les officiers du ministère visent à l'idéal avec une exception près, dans la pratique, on oublie les difficultés insurmontables où on ira échoir en essayant d'exiger la perfection chez les membres, sans aucune assurance des résultats possibles dans les conditions actuelles.

La grande différence qui ne peut être aperçue de tous, entre les deux modes d'organisation, c'est que dans le plan du ministère, on veut que tout se rapporte à la politique en laissant la haute surveillance à la politique, tandis que dans le plan de l'U.C.C., nous avons voulu que la classe agricole, comme les autres classes soit organisée sur une base professionnelle, et c'est pour cela que nos règlements donnaient la haute surveillance à l'Association professionnelle des cultivateurs.

Cela peut paraître une bagatelle, mais quand on sait les exigences de la politique, quelle qu'elle soit, on se rend compte pourquoi dans le passé, avec les mêmes moyens qu'on veut prendre aujourd'hui, à quel piètre résultat on est arrivé.

On parle de faire de la Coopérative Fédérée la plus grande coopérative du Canada après les Wheat Pool de l'Ouest, c'est ce que nous désirons ardemment et nous serons toujours heureux d'y apporter notre modeste concours, à condition qu'on veuille en faire une réelle coopérative; mais n'oublions pas que les Pools de l'Ouest, pour arriver aux beaux résultats actuels, malgré les difficultés, n'ont pas réussi à se grandir et à inspirer confiance à leurs membres en jouant le jeu que joue la Coopérative Fédérée depuis quelques années et en servant des insultes gratuites à la classe agricole telles qu'en servent certains des officiers de la Coopérative Fédérée dans leur rapport à sa dernière assemblée annuelle.

Un autre point: Si la Coopérative Fédérée est une firme commerciale comme l'a si bien dit l'Hon. M. Perron, pourquoi créer tant d'embêtement à la classe agricole pour leur organisation coopérative en leur imposant de passer par cette maison de commerce qu'on veut transformer en coopérative sans le pouvoir et à laquelle on veut réserver tous les octrois versés à cette fin.

On nous répondra qu'il faut l'unité d'action dans la coopération si on veut en faire un succès; nous en sommes mais à condition que cette unité ne soit pas mise en tutelle et ne doive pas être obligée de confier ses intérêts à ceux qui l'ont exploitée depuis 15 ans et qui ne paraissent pas dans de meilleures dispositions que dans le passé.

Qu'on utilise la coopérative Fédérée en la transformant en vraie coopérative afin de faire bénéficier la

classe agricole de tous les octrois votés à cette institution jusqu'à date par le ministère de l'Agriculture, pour qu'elle devienne la coopérative centrale des autres coopératives, très bien si cela ne coûte pas plus cher que de bâtir tout en neuf et si les divers groupements agricoles peuvent y entrer sur un pied d'égalité et être maîtres chez eux.

Mais il y a à cela deux grandes difficultés: 1ère—il est contre les vrais principes coopératifs de commencer à bâtir par le haut; ça été le mal du passé et il faudrait essayer de l'exempter dans l'avenir. Il vaudrait beaucoup mieux commencer par bâtir des coopératives locales et quand celles-ci le jugeront à propos, elles pourraient se donner un organisme central pour concentrer leurs activités; 2ième:—c'est que la Coopérative Fédérée n'est pas organisée sur une base coopérative et nous ne pouvons forcer ses actionnaires actuels à se départir de leurs intérêts et de leurs droits et advenant qu'ils ne veuillent pas se départir de leurs intérêts pour justes considérations, il ne devrait pas être imposé à la classe agricole de se soumettre sous leur joug.

Nous pouvons facilement nous rendre compte du peu de sincérité d'un certain nombre d'actionnaires actuels qui n'ont pas voulu que d'autres membres que les chefs de départements ne fassent partie de l'exécutif. Ce seul refus est suffisant pour nous empêcher d'avoir confiance et nous montre le peu de sens coopératif de ces Messieurs, car en coopération, comme je le faisais moi-même remarquer à quelques uns de ses principaux officiers un jour, il ne suffit pas d'être honnête mais il est encore plus important de ne pas craindre de le prouver, car la confiance ne s'impose pas, elle s'inspire.

Le ministre actuel semble être bien disposé à faire tout en son possible pour aider à établir la vraie coopération et s'il est réellement sincère, je suis certain qu'il ne versera pas un sou d'octroi à la Coopérative Fédérée tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas convaincu qu'elle a été rajeunie et remodelée dans le sens qu'il a si souvent annoncé dans ses discours publics.

La classe agricole devrait aussi avoir le loisir d'être maîtresse de ses institutions et on devrait se rappeler qu'on a déjà perdu un quart de siècle dans l'organisation agricole à prétendre que les cultivateurs doivent être menés par d'autres et si on ne veut pas tomber dans le même

Nomination à la division des fruits à Ottawa

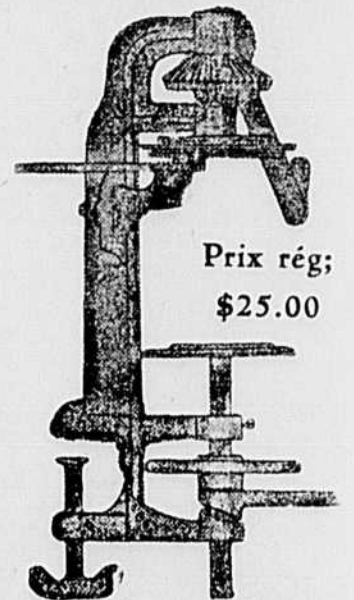
M. Geo. E. McIntosh, commissaire des fruits dans le Ministère de l'Agriculture à Ottawa, annonce la promotion de M. W. B. Gornall qui était adjoint au commissaire des fruits, au poste de chef du Service d'extension des marchés. M. Gornall succède ainsi à M. Andrew Fulton qui a dernièrement accepté une position avec le Ministère d'Agriculture de l'Ontario en Grande Bretagne. M. Gornall est venu au Canada de son pays natal, Angleterre, en 1908 et s'est occupé de la culture des fruits en Nouvelle-Ecosse pendant six ans. Après avoir servi dans la Grande Guerre M. Gornall resta en Angleterre où il fit du jardinage maraîcher jusqu'en 1922. Il est revenu au Canada et a fait des travaux d'inspection pour la Division des fruits à Regina puis à Calgary, et il est venu à Ottawa, il y a quatre ans, pour prendre la position d'adjoint au commissaire des fruits.

cas dans l'avenir, on doit changer de procédé, car les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets.

Georges DROUIN

La bonne ménagère

Sertisseuse! La plus simple et la plus pratique actuellement sur le marché.

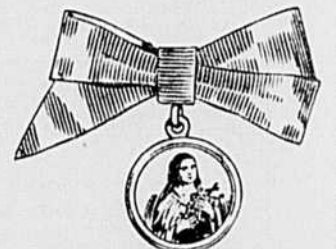


Ferme, coupe, reborde les boîtes de 2 x 2½ et 4 Supérieure par sa roulette d'ajustage, garantie avec chaque sertisseuse.

Adressez: J. F. X. LALIBERTE, St-Anselme, Dorchester, Qué.

Belle Prime Gratis

En vendant 15 de ces belles épingles religieuses, assorties: forme ronde, modèle nouveau, justement arrivées d'Europe, avec jolie boucle en belles couleurs, pour épingler sur soi, au prix de .25 chacune, vous gagnerez un très joli bracelet de Ste-Thérèse, forme montre-bracelet, fini en bon métal.



Religious Supplies Limited

4485, rue De Laroche, Montréal, P.Q., Can.

Nom Adresse
Ville ou village Comté

Consultations légales

Données par l'avisour légal de l'U.C.C.

Notre administration s'est assuré les services d'un expert en matières légales. Seuls nos abonnés peuvent bénéficier de ce service. Les questions doivent être d'intérêt général et signées du nom de l'abonné et d'un pseudonyme. Les signatures seront confidentielles. Adressez comme suit: "La Terre de Chez Nous — Consultations Légales." On devra s'expliquer aussi brièvement que possible. Ces conditions remplies, nous nous ferons un plaisir de rendre service à nos amis.

Role d'évaluation

1. QUESTION.—J'ai un morceau de terrain que j'ai acheté voilà deux ans et qui se trouve tout en bois de chauffage. Un quart de lot que j'ai payé \$50. et qu'ils l'ont évalué à deux piastres. Pensez-vous que je suis obligé de payer des taxes suivant l'évaluation quand j'ai acheté ce terrain il était évalué à \$150. et cette année ils l'ont évalué à \$50.00 de plus, sans avoir pris aucune valeur de plus?

2. Une dette de médecin peut-elle se prescrire dans trois ans?

3. Peut-on obliger un maître de poste à remplir un reçu de mandat de poste sur les deux côtés ou bien s'il est suffisant de marquer seulement le montant d'argent qu'on envoie?—Un abonné.

1. REPONSE.—Vous êtes obligé de payer les taxes suivant l'évaluation; quand le rôle d'évaluation est fait, vous avez le droit de déposer une plainte au bureau de la corporation à l'effet que vous vous plaignez du rôle d'évaluation, parce que votre propriété n'est pas évaluée à sa valeur réelle. Et lors de l'homologation du rôle, votre plainte doit être décidée par le conseil municipal.

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision du conseil municipal, vous avez le droit de prendre des procédures pour faire annuler ce rôle par la cour.

Autrement, vous devez payer les taxes suivant l'évaluation municipale.

2. Les comptes de médecins se prescrivent par 5 ans.

3. Ceci est du ressort du ministre des postes et non pas une question légale.

Veillez donc envoyer votre question au ministre des postes à Ottawa.

Industrie laitière

QUESTION.—J'ai l'intention d'organiser une industrie laitière dans la paroisse. Est-il préférable de former un syndicat ou une société de patrons?

Comment organiser légalement un syndicat?

Et comment organiser légalement une société de patrons?—Un abonné.

REPONSE.—La loi concernant les sociétés de patrons de fabrique de produits laitiers étant le Chapitre 67 des Statuts Révisés de la province de Québec, prévoit l'incorporation de vingt-cinq personnes ou plus en société de patrons d'une fabrique de produits laitiers pour chaque beurrerie-fromagerie existant dans une localité.

Les actions sont de \$10.00 payables \$1.00 par année; la loi contient certaines stipulations de réglementation relatives à la livraison, à la qualité, au transport et à la fabrication du lait et de la crème.

Il suffit d'envoyer une déclaration et signée par 25 personnes, au ministre de l'Agriculture, lequel donne dans la gazette officielle un avis de formation de la société.

La loi des syndicats coopératifs prévoit la formation d'une société composée d'au moins de 12 actionnaires souscrivant des actions d'un montant déterminé avec pour objet l'achat et la vente en commun, et se livrer à des opérations de production et à la vente collective de tel produit.

La loi des syndicats coopératifs peut facilement couvrir une industrie laitière et son objet s'étendant à tous les produits de la ferme une telle société est d'envergure beaucoup plus générale qu'une société de patrons de fabrique.

Si votre organisation est suffisamment forte pour organiser la coopération dans l'achat et la vente de tous les produits agricoles, je vous conseillerais le syndicat coopératif plutôt que la société de patrons de fabrique.

Si vous décidez d'établir un syndicat coopératif, en écrivant au secrétaire de l'Union, vous pourrez vous procurer un pamphlet sur l'organisation et l'administration de ces syndicats coopératifs. Dans votre cas, il faudrait soigner la réglementation pour établir une bonne gouverne de la beurrerie ou de la fromagerie que vous voulez mettre en opération.

Droit de passage

QUESTION.—J'ai vendu, il y a trois ans, une maison, laquelle a été convertie en un hôtel. Comme mon acheteur n'avait pas de terrain pour passer du côté nord de cette propriété, en voiture je lui ai donné droit de passage dans mon contrat avec lui. Si je comprends bien, la valeur de ce mot "droit de passage" cela devrait vouloir dire droit de circuler mais non de séjourner. Ce monsieur se sert de ce passage pour parquer les autos de ses clients et même, il empiète sur le terrain de son voisin, et cependant ce monsieur se croit parfaitement en loi.

Veillez donc me dire comment agir dans ce cas?—B. PAGESI.

REPONSE.—Je ne connais pas le titre constitutif de cette servitude de droit de passage, mais je suppose qu'elle doit être faite suivant la formule ordinairement employée par les notaires et que dans votre contrat de vente, que vous avez accordé un simple droit de passage.

Voici ce que dit la loi à ce sujet: De son côté, celui qui a un droit de servitude ne peut en user que suivant son titre, sans pouvoir faire, ni dans le fonds qui doit la servitude, ni dans celui à qui elle est due, de changement qui aggrave la condition du premier.

Le fait de faire stationner des automobiles sur un terrain qui constitue le simple droit de passage est certainement une aggravation de la servitude et est contraire à la loi.

Au cas de refus de la personne en faveur de qui vous avez consenti cette servitude de ne s'en servir que conformément à son titre constitutif, c'est-à-dire, suivant votre contrat d'acte de vente, vous avez le droit de le poursuivre devant le tribunal.

Endossements de billets

QUESTION.—J'ai cautionné pour un billet de 11 mois à un de mes amis et au bout de 11 mois, je n'ai pas été averti, j'ai été averti un mois après. Est-ce que je suis obligé de payer le billet, c'est un billet d'enchan conjoint?—Abonné.

REPONSE.—Si vous avez signé le billet avec l'autre personne au bas du billet, de sorte que le billet soit souscrit par vous, il n'y a pas lieu de vous donner d'avis et vous êtes responsable conjointement avec l'autre signataire.

Si vous avez signé sur le dos du billet une seule fois, et que vous n'avez pas été protesté lors de l'échéance, vous n'êtes plus responsable du billet.

Si vous avez signé sur le dos du billet deux fois pour vous rendre responsable sans protêt ni avis de protêt, vous devez payer ce billet.

Un avis ou un protêt ne doit être donné pour un billet que dans le cas où l'endosseur n'a signé qu'une seule fois sur le dos du billet.

Médecine vétérinaire

Donnée par le R. F. Gabriel, o.c.

Nous nous sommes assuré la collaboration d'un vétérinaire diplômé. Nos lecteurs qui auraient à le consulter pourront le faire dans ces colonnes pourvu: 1) Que leurs questions soient signées afin que nous sachions d'où elle viennent — les signatures seront gardées secrètes. Nos correspondants pourront ajouter un pseudonyme. — 2) Ces correspondances devront être adressées: "Au R. Frère Gabriel, M. D. V. Institut Agricole d'Oka, La Trappe, Qué." Les demandes devront être brèves et bien expliquées.

Eau de Javel.

QUESTION.—Il y a quelque temps j'ai pris connaissance de votre formule de fabrication de l'eau de Javel comme désinfectant; j'en suis satisfait et vous en remercie.

Je vous demande également si vous avez une formule pour laver le linge, quels sont les ingrédients à employer et leur proportion. Sinon, voudriez-vous me donner des adresses de laboratoires où je pourrais me procurer ces ingrédients pour fabriquer l'eau de Javel à laver le linge. Un Ancien de l'I. A. O. qui sera heureux de faire part de votre réponse autour de lui.—Chs. E. Bolduc, Chambord.

REPONSE.—La composition de l'eau de Javel donnée pour la désinfection est la même que celle pour laver le linge. Les ingrédients (soda à laver et chlorure de chaux) peuvent être achetés dans le commerce ou bien dans les pharmacies.

Poux

QUESTION.—J'ai un veau de l'année qui se gratte presque continuellement. Auriez-vous la bonté de me donner un remède contre les poux des vaches et des veaux? Merci.—E. C., St-Ambroise.

REPONSE.—Laver avec une solution d'Izal tous les deux ou 3 jours. On peut employer aussi, quand la température de l'étable ne permet pas le lavage, le fluore de sodium ou bien la poudre de pyrèthre. Saupoudrer et frotter en se couvrant la main d'un gant.

Mal de pattes

QUESTION.—J'ai deux porcs de quatre mois. Vers les trois mois, je m'aperçus que mes bêtes avaient mal aux pattes de devant et marchaient presque à genoux, comme si le mal résidait dans les jointures des genoux. Veuillez, s.v.p. m'indiquer un bon remède.—U. I., St-Gabriel.

REPONSE.—C'est une maladie fréquente chez les jeunes porcs spécialement chez ceux qui sont tenus dans une porcherie humide. Si la chose est possible les placer dans un local sec et leur donner du salicylate de soude une cuillerée à thé 3 fois par jour. Ajouter à la ration de la matière minérale et quand il y a possibilité, les exposer aux rayons directs du soleil.

Eparvin

QUESTION.—J'ai un cheval qui a les écors depuis trois ans. Il est guéri d'une patte, mais l'autre est enflée sur la jointure du jarret. Il boite et souffre au point qu'il ne repose pas sa patte à terre pendant le repos. Je vous serais bien obligé si vous aviez un remède efficace.—Campagnard, Cap à l'Aigle Charlevoix.

REPONSE.—La maladie est incurable. La tuméfaction osseuse qui s'est produite ne peut disparaître par aucun traitement.

Dartres

QUESTION.—J'ai des vaches qui ont des gales farineuses sur la tête et le cou; que faire pour les en guérir?—Un abonné, Amos, Abitibi.

REPONSE.—La maladie est causée par un parasite végétal trychophyton tonsurans. Comme l'affection est contagieuse pour les animaux et même l'homme il faut isoler la bête. Enlever les croutes avec de l'hypochlorite de soude et appliquer de la teinture d'iode.

Arthrite

QUESTION.—J'ai une jument qui s'est fait ruer à la patte de derrière par un cheval ferré à piton, sur l'os du jarret, et elle ne peut se porter sur cette patte. J'aimerais à savoir ce que je dois faire pour la soigner.—N. D., St-Guil-laume.

REPONSE.—L'articulation (joint) est ouverte et le cheval est atteint d'arthrite. Le traitement le plus efficace est d'injecter dans le joint de la glycérine contenant 20% de solution de Lugol. La maladie est très grave il est recommandable d'avoir recours au vétérinaire.

Mauvaise digestion

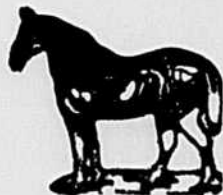
QUESTION.—J'ai un poulain qui aura deux ans au printemps. Je lui donne environ 20 livres de foin par jour et un pot d'avoine mélangée avec de la moulée d'avoine et deux poignées de graines de lin. Je lui sers aussi une bouette claire d'une quantité d'un gallon composée de lait, d'eau et de moulée d'avoine. Je constate qu'il a toujours le poil mouillé, surtout les flancs et le dessous du ventre; il mange bien et a toujours de l'eau à volonté. Je remarque aussi qu'il frappe le pavé et le mur avec ses pattes de derrière.

J'aimerais à savoir si cela dépend de son régime, ou de quelque maladie. Il n'est pas éveillé.—Jacques, St-Joseph.

REPONSE.—Votre poulain donne des signes d'indigestion. Il est suralimenté. La bouette pourra être supprimée.

La potasse est une nourriture indispensable à l'avoine et à l'orge. A chaque tonne de superphosphate beaucoup de cultivateurs mélangent 400 lbs de muriate de potasse.

Elixir du Dr. Grignon



Remède merveilleux dans tous les cas d'inflammation, de fièvre, de coliques, de chiques, de grippe, d'empoisonnement de sang, de perte d'appétit, perte du ronger chez les animaux de la ferme. Se donne avec grande facilité sur la langue. Voici un témoignage entre mille que nous avons reçus: "J'ai fait usage de l'Elixir Grignon et j'en suis très satisfait. J'en fais venir une autre bouteille en cas de maladie sur mes chevaux".

Signé: Gérald Sabourin, Clérey, P.Q.

Prix: \$1.00 par le poste à nos frais.

Consultations gratuites, Demandez notre catalogue.

LA PHARMACIE VÉTÉRINAIRE DU DR. GRIGNON
MONT-LAURIER, P. Q.

L'électricité

A la campagne comme à la ville, elle coûte trop cher

Une campagne sérieuse est entreprise dans le but d'obtenir des compagnies d'électricité faisant affaire dans la Province de Québec une réduction des taux actuellement en vigueur. L'exploitation dont nous sommes l'objet a fini par lasser tout le monde. Je vous demanderai donc la permission de vous faire quelques remarques qui préciseront certains points de la lettre du gérant de la compagnie Quebec Power Publiée récemment.

I.—Pour la lumière

Déjà un premier succès vient d'être enregistré: La Compagnie du Quebec Power qui s'est sentie spécialement visée et qui voudrait éviter que la cause ne soit portée devant la Commission des Services publics a pris les devants et a annoncé pompeusement une importante réduction de 1-2 cent du K. W. H. mais ne s'appliquant qu'à la seule ville de Québec.

Dans les campagnes on continuera à payer 1.25 de minimum et 7 du K. W. H. et plus.

Evidemment que par cette concession, apparemment bienveillante, la Compagnie essaie d'endormir l'opinion, dans le but d'en rester là dans ses libéralités. Elle estime que les campagnes sont trop faibles pour agir utilement et trop dispersées pour grouper leurs forces et elle espère y maintenir ses taux longtemps encore. Cette manière de séparer complètement la ville, de la campagne dans une cause à peu près identique est audacieuse. Quand on sait dans quelles conditions le courant est fourni aux habitants par la Compagnie, nous ne voyons pas pourquoi on ne ferait pas profiter la campagne d'une réduction proportionnée à celle qui est faite à Québec. Les raisons d'une diminution des taux sont exactement les mêmes en campagne qu'en ville. Evidemment, la Compagnie ayant connaissance du programme d'extension d'électricité prôné par l'honorable ministre de l'Agriculture espère se payer sur le dos des cultivateurs de la concession accordée au citadin.

Il importe cependant de rappeler les conditions dans lesquelles la Compagnie fournit l'électricité en campagne. A part sa ligne maîtresse, les autres lignes, les prolongements de ligne sont l'objet d'un marchandage typique. L'habitant qui veut avoir le courant doit tout d'abord payer \$30.00 du poteau pour rendre le courant chez lui. Cette ligne qu'il a payée ne lui appartient pas, elle est la propriété de la compagnie qui peut y greffer sans indemnité toutes les lignes qu'elle veut; elle peut même à l'expiration du contrat de cinq ans enlever la ligne et couper le courant. Nous connaissons les gens qui ont ainsi dû déboursier 120.00 180.00 et plus; d'autres y ont renoncé. Cette situation n'existe pas seulement dans les paroisses éloignées ou dans les concessions mais jusque dans les grosses agglomérations, et dans les alentours même de Québec. On comprend pourquoi il y a tant de cultivateurs qui, aux portes même de la ville, à un arpent de la route préfèrent se servir de l'huile de charbon et utilisent encore le fanal de jadis pour éclairer leur étable.

Puisqu'il en est ainsi là où existe le courant, le programme annoncé par l'honorable

Perron prendra du temps à se réaliser.

II.—Pour le chauffage

La Compagnie n'a annoncé aucune modification pour le chauffage elle continuera donc à percevoir tant par rond de poêle. Ceux qui ont eu la malencontreuse idée d'acheter un poêle électrique vont continuer à s'en défaire comme trop dispendieux; les autres, s'ils sont ménagers de leurs deniers, vont continuer à s'en passer et ils auront bien raison.

III.—Le pouvoir électrique

Pour mémoire nous devons rappeler que la Compagnie exige une taxe préliminaire de \$1.25 par mois et par force, pour la dépense courante; en sorte que si j'ai un moteur de cinq forces, je devrai payer une taxe de \$6.25 plus la consommation. C'est déjà exorbitant surtout pour le petit industriel, plus encore pour le particulier.

Le gérant de la Compagnie a fait une déclaration assez vague mais qui laisse supposer que la taxe enlevée au mois de juillet est remplacée par la modification des taux qui sera, dans la supposition la plus bienveillante, de cinq sous pour les 50 premiers K. W. H. par force, puis suivront les taux actuellement en vigueur. Cette concession est absolument ridicule. Donnons un exemple. Actuellement avec un moteur d'une force on paie une taxe de \$1.25 par mois et 3s du K. W. H. pour les 50 premières heures soit donc \$1.50 donc \$2.75. Avec les taux proposés on paiera 5 sous du K. W. H. pour les 50 premières H. K. W. soit \$2.50. Donc la réduction est de 25c par force. Et encore je suppose qu'après ces 50 hres on arrive au taux non de trois sous mais de un sou par K. W. H. Encore une fois c'est ridicule.

Après il faut considérer l'emploi du pouvoir électrique sur la ferme. Les conditions y sont tout à fait différentes de celles de la ville car les activités y sont complètement disparates les unes des autres. Il ne peut être question pour l'habitant d'avoir une salle de machines, avec un moteur immobile: c'est très beau sur le catalogue mais c'est impraticable. Jamais les inspecteurs ne laisseront écrémer le lait et faire le beurre dans la même salle où on fait marcher la laveuse, où on moule des os où du grain. Il y a de plus le battage et le sciage qui se font nécessairement ailleurs. Je ne parle pas des industries accessoires qui peuvent se greffer là-dessus.

Tous ces usages de moteur sont loin d'être continus comme dans les industries ordinaires et c'est par époque qu'on bat le grain, qu'on scie le bois, et même pour beaucoup qu'on écrème le lait. L'incubation dure deux mois et l'élevage deux autres mois. Il n'y a pas à faire de contrat particulier, c'est toute l'exploitation qui est dans ce cas.

Les constructeurs de machines agricoles se sont adaptés à cette situation et devant éviter par hygiène l'établissement d'une salle de machine, ils tendent à donner à chaque instrument son moteur individuel: les écrémeuses, les laveuses, les incubateurs sont dans ce cas. On ne peut tout de même pas faire marcher ces machines sur le courant de lumière, ce serait trop dispendieux et comment voulez-vous

qu'on paie les taux imposés par la Compagnie, c'est presque aussi pire à cause du minimum exigé par force et dont le prix est à peu près équivalent à celui de la lumière. Les taux de faveur donnés à l'utilisation de la force électrique sont pour les habitants inutilisables à cause du nombre de moteurs qu'il sera appelé à avoir et du peu de temps dont chacun pris individuellement devra marcher. Tout le beau mouvement annoncé par l'hon. Perron restera malheureusement sur le papier et cependant l'habitant aurait grand avantage dans son pénible labeur à utiliser le pouvoir électrique.

Remarquons en passant que pour fournir ce pouvoir dans la plupart des cas la compagnie n'a aucune autre dépense à faire que celle d'installer un deuxième compteur à côté du premier.

Que la Compagnie demande un minimum d'utilisation de la force mais sans augmenter ses taux actuels et qu'elle supprime sa taxe par force, ce serait une amélioration vraie. Qu'elle diminue de plus ses taux ce serait mieux encore. A la rigueur qu'elle demande de \$1.25 pour la location du compteur mais en laissant de côté la question du nombre de forces employées, ce serait encore un commencement mais réaliser ce qu'elle semble nous promettre, c'est véritablement se moquer du monde.

La Compagnie a un excédent d'électricité disponible, qu'elle en facilite l'usage, et elle n'y perdra rien. Il est bien certain que si les conditions offertes étaient abordables, je me débarrasserai bien vite de mes moteurs à gasoline et j'installerai bien des choses pratiques soit pour la cuisine, le lavage, l'écrémage, les sciages, etc., et je ne suis certainement pas le seul dans ce cas.

Le gouvernement fait généreusement ce qu'il peut pour améliorer le sort des cultivateurs et il ne regarde pas à la dépense; que le Quebec Power comprenne son devoir et l'accomplisse et il verra qu'enfin de compte il y gagnera beaucoup.

UN HABITANT

M. Joseph Breton, Ste-Héné-dine, Dorchester, a récolté 10 minots d'avoine de plus à l'arpent avec 100 lbs. de muriate de potasse coûtant \$2.25. Son avoine a mûri 8 jours plus tôt et pesait 5 lbs. de plus au minot.

A VENDRE

GRAINES DE JARDIN.—Bette Dé-troit, Carotte Chantenay, Chou Copenhague été, Chou Danois hiver, Concombre Davis, Laitue Grand Rapid frisée, Laitue Hunson pommée, Oignon Rouge, Radis Rond Rouge, Tomate Farliane, Mignonette, Reine Marguerite. 12 paquets de graines fraîches pour 50 cents. S'adresser: M. M. Savard, Donnacona, Boîte 70, P. Q.

POUSSINS D'UN JOUR, oeufs d'incubation provenant de fortes pondeuses éprouvées contre la diarrhée blanche et sélectionnées au Nid-Trappe. Prix Leghorns blancs 20 sous chacun, Plymouth Rock Barrés, 30 sous chacun. Satisfaction garantie. 100% des poussins vivants à votre station. S'adresser: Ferme Avicole des Laurentides, St-Jovite, P. Q.

Encouragez ceux qui encouragent votre journal: achetez chez nos annonceurs.



Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à midi, le vendredi 14 mars, 1930, des soumissions pour la construction d'un édifice public à Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice public, Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q." On peut consulter des plans et les devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'Architecte en Chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, du maître de poste, Sainte-Anne-de-Bellevue, P.Q., et du Surintendant, 150 rue Saint-Paul ouest, Montréal, P.Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur la formule fournie par le ministre, conformément aux conditions mentionnées dans ladite formule.

Un chèque égal à 10 p. 100 du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons du Dominion du Canada ou des bons de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, ou des bons et un chèque, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Par ordre,
N. DESJARDINS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 20 février 1930.

DAWES

BLACK HORSE



*Bière naturelle
très bien vieillie*



Plus de 100 ans d'expérience dans chaque bouteille

* Le marché de la dernière heure *

Dernière correction: mardi, 1.00 p.m.

VOS VENTES

Prix du gros, livré à Montréal

PORCS	les 100 lbs.	BEURRE DE BEURRIERIE	la livre
Porc à bacon (select) 180 à 200 lbs	13.50 à 13.75	Pasteurisé No 1	0.34
	prime de 1.00	No 1	0.33
Porc à bacon, 160 à 230 lbs	13.50 à 13.75	No 2	0.32
Porc à boucherie	14.00 à 14.25	FROMAGES LOCAUX	la livre
coupe de 0.50		(par 100 lbs)	0.18½ à 0.19
Porc à boucherie	13.50 à 13.75	Meules de 20 lbs	0.18
120 à 160 lbs	13.50 à 13.75	Meules de 5 lbs (paraffine)	0.18½
coupe de 1.00		OEUFs	la doz.
Porc lourd, 220 à 270 lbs	13.50 à 13.75	Frais extras	0.35
coupe de 2.00		Frais premiers	0.32
Extra lourd, 220 et plus	13.50 à 13.75	Frais seconds	0.30
coupe de 3.00		MIEL BLANC	la livre
Truie No 1, 350 ou moins	11.75 à 12.00	Chaudière de 2½ lbs	0.09½
Truie No 2, 350 et plus	11.50 à 11.75	Chaudière de 5 à 10 lbs	0.09
BOUVILLONS	la livre	Chaudière de 30 lbs	0.08½
Choix	.09½ à .10	MIEL EN GATEAUX	la livre
Bon	.08 à .09	Blanc No 1	0.17
Moyen	.06¾ à .07¾	Blanc No 2	0.15
Commun	.05¼ à .06	Ambré No 1	0.15
Commun (légers)	.05 à .05¼	Ambré No 2	0.13
VACHES	la livre	Brun No 1	0.13
Choix	.07¼ à .08	Brun No 2	0.11
Bon	.06¼ à .07	POIS	le minot
Moyen	.05¼ à .06	Importés	3.10
Commun	.04 à .05	Canadiens	3.00
Très commun	.03 à .04	FEVES	le minot
TAURES	la livre	Sélectionnées à la main	3.10
Choix	.08 à .08½	PAILLE	au char, la tonne
Bon	.07½ à .07¾	De blé, d'avoine	7.50 à 8.50
Moyen	.06¾ à .07	(f.o.b. Montréal)	
Commun	.06¼ à .06½	FOIN	au char la tonne
Très Commun	.05¼ à .05¾	De Mil	11.50 à 13.00
TAUREAUX	la livre	De Trèfle	11.00 à 12.00
Choix	.06¼ à .07½	Mélé	9.00 à 11.00
Bon	.06 à .06¾	PEAUX	la livre
Moyen	.05¼ à .06	Peaux de boeufs	
Commun	.05½ à .05¾	(moins de 48 lbs)	0.11
Très Commun	.05 à .05¼	(plus de 48 lbs)	0.09
TAURAILLES	la livre	Peaux de taureaux	0.06½
Choix	.15 à .16	Peaux d'agneaux (la peau)	0.75 à 1.50
Bon	.14 à .14½	Peaux de chevaux (la peau)	3.00 à 3.50
Moyen	.13 à .14	LAINE	la livre
Commun	.09½ à .11½	Blanche non lavée	
VEAUX DE LAIT	la livre	Intermédiaire	0.20
Choix	.15 à .16	Intermédiaire commune	0.17
Bon	.14 à .14½	Commune	0.15
Moyen	.13 à .14	Grossière	0.13
Commun	.09½ à .11½	Grise et noire	
VEAUX DE CHAMPS	la livre	Endommagée	0.10
Bon	.06 à .06¼	Blanche lavée	
Moyen	.05½ à .06¼	Intermédiaire	0.25
Commun	.05 à .05¾	Grossière	0.23
AGNEAUX DU PRINTEMPS	la livre	Noire	0.18
Choix	.10½ à .11		
Bon	.09 à .10¼		
Moyen	.08½ à .09		
Commun	.08 à .08½		
Non châtrés	.08½ à .09½		
MOUTONS	la livre		
Bon	.05½ à .07½		
Moyen	.04½ à .05½		
Commun	.03 à .04		

VOS ACHATS

Prix du gros, pris à Montréal

SUCRE	les 100 lbs	GRAIN MOULU	le sac de 98 lbs
Granulé (sac de jute)	5.40	Blé-d'Inde moulu	2.20
Granulé (sac de coton)	5.50	Blé-d'Inde cassé	2.20
CASSONADE	les 100 lbs	TOURTEAUX	la tonne
No 1	5.10	De lin	55.00
No 2	5.00	De coton	55.00
MELASSE	le gallon	Drèches de brasserie	32.00
No 1 (Tonneau de 90 gls)	0.51	Drèches de distillerie	32.00
No 1 (Baril 25 gls)	0.54		
LARD SALE	brl de 200 lbs, par 100 lbs		
Gras de dos	38.00		
Gras d'épaule	33.00		
SAINDOUX	la livre		
Tinette de 60 lbs	0.15½		
Seaux de 20 lbs	0.16		
POISSONS FRAIS	la livre		
Saumon B. C.	0.30		
Maquereau	0.12		
Homard vivant	0.40		
Morue en tranche	0.09		
Haddock	0.08		
Doré	0.20		
Truite des Lacs	0.20		
Huitres No 1 en boîte			
(le gallon)	3.00		
POISSONS FUMES	la livre		
Filet Niobé	0.17		
Kippers 40's	2.00		
Hareng Boneless ¼	1.60		
Kippers Boneless 12 lbs	1.75		
POISSONS SALES	la livre		
Morue skinless ¼	11.50		
Morue skinless, petite boîte de 30 lbs déossés en bandes	0.15		
Morue grosse	0.08		
Morue petite	0.06½		
SEL	le sac		
Fin (sac de 200 lbs)	1.95		
Gros (sac de 140 lbs)	1.25		
En pierre (sac de 100 lbs)	1.50		
FARINE DE PAIN	au char, le baril, en sacs		
Première patente	8.20		
Deuxième patente	7.60		
Forté à boulanger	7.20		
ALIMENTS A BETAIL	la tonne		
Son	33.25		
Gru rouge	35.25		
Middlings	40.25		
Scalpures d'avoine	35.00		
Farine de viande cuvée	35.00		
Farine d'os	60.00		
Ecaillés d'huitres	23.00		
Gravier	20.00		
Farine fourragère	50.00		
Gluten	55.00		
Blé à engrais No 1	0.95		
Avoine à engrais No 1	0.60		
Orge Can. Ouest No 3	0.70		
Mais argentin	1.00		
Mais américain jaune No 3	0.99		

ENGRAIS CHIMIQUES SIMPLES

Livraison sur janvier, février, mars, 1930

<p>Liste de prix de gros consentis aux membres de l'U. C. C.</p> <p>Chars complet: F.a.b. Québec</p> <p>Superphosphate, 16% assimilable</p> <p>en sacs de 167 lbs .. 15.00</p> <p>en sacs de 125 lbs .. 15.25</p> <p>Muriate de Potasse 50% de Potasse</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 41.50</p> <p>Sulfate d'ammoniaque, 20% Azote</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 50.50</p> <p>Nitrate de soude, 15% d'azote</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 55.50</p>

Livraison entre le 25 avril et le 10 mai.

<p>Liste de prix de gros consentis aux membres de l'U. C. C.</p> <p>Chars complet: F.a.b. Québec</p> <p>Superphosphate, 16% assimilable</p> <p>en sacs de 167 lbs .. 14.00</p> <p>en sacs de 125 lbs .. 14.25</p> <p>Muriate de potasse, 50% de potasse</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 40.00</p> <p>Sulfate d'ammoniaque, 20% d'azote</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 49.00</p> <p>Nitrate de soude, 15% d'azote</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 54.00</p> <p>Sulfate de potasse, 48%</p> <p>en sacs de 200 lbs .. 50.50</p>
--

COMPOSÉS

Pour les commandes d'engrais composés nous conseillons de communiquer directement avec le Bureau Central. Les prix varient suivant la destination et il nous est tout à fait inutile de faire paraître les prix dans Notre Page des Marchés. Veuillez communiquer directement avec nous à ce sujet.

Animaux abattus

VEAUX DE LAIT GELES	la livre
No 1	0.18 à 0.19
No 2	0.16 à 0.17
VEAUX FRAIS	la livre
Sans classification	0.21
PORCS	la livre
No 1 (120-150 lbs)	0.20 à 0.21
No 2 (150-200 lbs)	0.19 à 0.20
No 3 (250 et plus)	0.18 à 0.19
Truie	0.17 à 0.18
AGNEAUX DU PRINTEMPS	la livre
No 1 (30-35 lbs)	0.22
No 2 (25-30 lbs)	0.19
MOUTONS	la livre
Choix (55-70 lbs)	0.14
No 1 (50-60 lbs)	0.12
No 2 (40-50 lbs)	0.10

MARCHÉ DE QUÉBEC

BEURRE	la livre
Pasteurisé No 1	0.36
No 1	0.35
OEUFs	la doz.
Frais extras	0.36
Frais premiers	0.34
Poulettes	0.30
DIVERS	
Crème douce (lb. de gras)	0.45
Fromage No 1	0.18
Foin de mil No 2, les 100 bottes	10.00
Veaux engraisés au lait	0.15 à 0.18
Veaux de champs	0.09 à 0.12
Jeunes lards, 100 à 150 lbs	0.18

Marché de la volaille

ABATTUS	
POULETS	la livre
Engraisés au lait	0.32
Choix, 6 lbs et plus	0.28
Bon, 5 lbs et 5½	0.26
Moyen, 4½ lbs à 5 lbs	0.23
Moyen, 4 lbs à 4½ lbs	0.22
Passable, au-dessous de 4 lbs	0.20
POULES	la livre
Choix, 5 lbs et plus	0.25
Bonne, 4½ lbs à 5 lbs	0.23
Moyenne, 4 lbs à 4½ lbs	0.22
Moyenne, 3½ lbs à 4 lbs	0.20
Passable, 3 lbs à 3½ lbs	0.17
DINDES	la livre
Choix, 12 lbs et plus	0.33
Bonne, 10 lbs à 12 lbs	0.30
Moyenne, 8 lbs à 10 lbs	0.26
Vieux sujets	0.25
OIES	0.18
CANARDS	0.20
COQS	0.20
PATATES (f.o.b. Montréal) Par 90 lbs	
Québec	1.75
Nouveau Brunswick	1.75
CHAUX	la tonne
F.a.b. St-Marc des Carrières	3.00
Sacs chargés 0.10 mais retournables	

CINQUANTE ANS DE PROGRÈS CONSTANTS

IL ÉTAIT BIEN
CONNU DANS
LA VILLE

On le voyait autrefois s'amener chaque soir, vers l'heure du souper, pour allumer les lampes à pétrole qui éclairaient alors nos rues. Le matin, il repassait pour les remplir de combustible.

Lui et son cheval étaient connus de toute la ville.

Peut-être ne vous rappelez-vous pas l'allumeur de réverbères, qui exerçait ses modestes fonctions au Canada il y a cinquante ans, alors que l'Imperial Oil était une compagnie nouvelle qui fabriquait le pétrole pour fins d'éclairage.

L'invention de la lampe électrique a fait disparaître l'allumeur de réverbères, mais elle a en même temps marqué une évolution dans l'industrie pétrolière. L'automobile, les machines modernes, les avions sont venus, exigeant de nouveaux produits dont le perfectionnement a exigé d'incessantes recherches.

Depuis cinquante ans, il a incombé aux hommes de l'Imperial Oil de poursuivre ces recherches sans répit, afin de réaliser les merveilles du transport moderne par l'amélioration constante de la gazoline et des huiles de graissage.

L'excellence de leur travail a valu aux produits de l'Imperial Oil la confiance du public et, d'une compagnie possédant une seule petite raffinerie et un personnel de quelques centaines d'hommes, l'Imperial Oil est devenue une puissante organisation comptant un personnel de plus de neuf mille employés, six grandes raffineries modernes, des postes de ravitaillement dans toutes les parties du Canada, des tuyaux de canalisation en Amérique du Sud, des foreuses dans l'Arctique, des milliers de wagons-réservoirs et des bateaux-citernes sur l'Atlantique et le Pacifique.

Les produits de l'Imperial Oil sont aujourd'hui le fruit de progrès constants. La Marvelube est la meilleure huile à moteur de l'Imperial, tandis que l'Imperial Premier et l'Imperial Ethyl sont ses meilleures gazolines — ce qui veut dire que vous ne pouvez trouver mieux pour votre auto.



P R O D U I T S
IMPERIAL
OIL TOUJOURS LES
MEILLEURS.



GAZOLINE
IMPERIAL PREMIER
GAZOLINE
IMPERIAL ETHYL
HUILE À MOTEUR
MARVELUBE
PÉTROLE
IMPERIAL ROYALITE
GRAISSES POLARINE
LUBRIFIANTS IMPERIAL
POUR FINS INDUSTRIELLES.